



Direction départementale des territoires
Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations

ÉTUDE DES CONDITIONS DE DEVELOPPEMENT DU GOLF EN SAVOIE

LE CONTEXTE ET LA METHODE	3
L'ÉTAT DES LIEUX A LA FIN DE L'ÉTÉ 2013.....	7
LE VOLET « SPORT »	15
LE VOLET « TOURISME »	23
L'INSERTION DES GOLFS DANS LES ESPACES URBAINS, AGRICOLE, NATURELS OU FORESTIERS.....	37
LA CONCLUSION.....	65

Mai 2015

REMERCIEMENTS

Les rédacteurs expriment leurs sincères remerciements à toutes les personnes qui ont contribué à la finalisation de ce travail, notamment :

- **Valérie Pasté-Fressard**, stagiaire Master 2 EPGM, Université de Savoie, pour le premier volet d'état des lieux ;
- **Lauriane Miara**, stagiaire master EPGM, CCDG, LRG, pour l'analyse experte des impacts agricoles ;
- la **Chambre d'agriculture** et notamment **Carole Petit**, pour ses avis experts ;
- **les responsables des communes et SCOT des golfs existants et en projet**, pour les informations transmises et notamment **Pierre-Yves Grillet**, en charge du Scot de l'Aptv ;
- **les gestionnaires des golfs existants et les porteurs de projets** d'équipements golifiques, pour les informations transmises ;
- **Emmanuel Duval**, chargé d'études à Atout France, pour sa relecture du volet tourisme ;
- les élus et techniciens du comité départemental de golf de Savoie : **Christian Audoin**, président et **Jean-Paul Sivéra**, secrétaire ; du comité régional de golf de Rhône-Alpes : **Cédric Coquet**, conseiller technique et **Armand Auch-Roy**, secrétaire ; de la Fédération française de golf : **Julien Benoit**, technicien et **Jean-Lou Charon**, président, pour les informations, avis et relectures ;
- les membres du comité de pilotage constitué pour cette occasion.

Cécile Duvert, chargée d'études à la Ddt

Anne-Lise Houdant, adjointe au chef du service d'études et de prospectives territoriales

Bernard Jacquot, chef du pôle sport à la Ddcsp

Jean-Noël Violette, responsable du bureau des équipements sportifs à la Ddcsp

LE CONTEXTE ET LA MÉTHODE

LE CONTEXTE « SAVOIE »	4
LE CONTEXTE « GOLF ».....	4
LA METHODE.....	6

LE CONTEXTE « SAVOIE »

Les conditions de réalisation des installations sportives de Les Marches en 2012, ainsi que le grand nombre de projets se faisant jour en montagne notamment au regard des contraintes spécifiques à cet environnement, ont amené le Préfet de la Savoie à souhaiter qu'une étude soit menée sur les conditions de développement du golf en Savoie.

Ce souhait est particulièrement justifié par les quatre questionnements suivants.

1. Comment promouvoir de nouveaux équipements lorsque les terres à vocation agricole doivent être préservées et lorsque le foncier est rare ?

Les perspectives d'aménagement ou d'extension font se lever des oppositions à une telle réorientation de terres à vocation agricole, et ce jusqu'en Commission départementale de consommation des espaces agricoles. Ces questions sont particulièrement sensibles en territoire de montagne où les espaces disponibles sont réduits (7 % des surfaces de Tarentaise ont moins de 15 % de pente) et soumis à forte concurrence avec par exemple l'exigence d'autonomie fourragère liée à l'AOP Beaufort.

2. Comment promouvoir des équipements respectueux d'une qualité environnementale ?

Les équipements golifiques traditionnels sont fortement mis en cause pour leur consommation d'eau et de produits phytosanitaires, même si la Fédération française promeut aujourd'hui des installations beaucoup plus respectueuses de la qualité environnementale.

3. La Savoie peut-elle devenir une destination touristique golifique, et le golf peut-il contribuer à diversifier l'offre touristique estivale ?

Eté comme hiver, le tourisme en Savoie représente un secteur d'activité majeur et le golf fait déjà partie intégrante de l'offre proposée, tant au bord du lac du Bourget qu'en station d'altitude. Les nombreux projets relevés à ce jour visent à accroître l'offre et s'inscrivent, soit dans la perspective de diversifier les activités sportives et de loisirs, soit de créer une véritable destination golifique assise sur la notoriété du territoire.

4. La Savoie peut-elle devenir un département de sportifs golfeurs ?

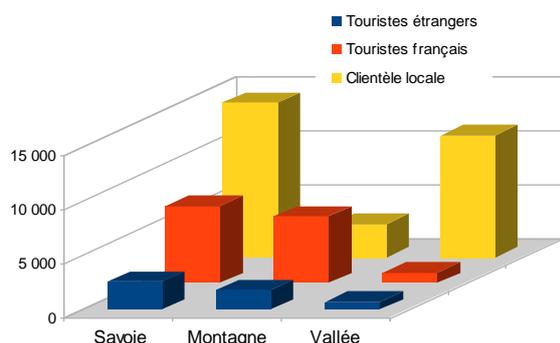
La Savoie est l'un des départements français les plus sportifs. En France la dynamique de développement du golf s'est ralentie depuis 2011, mais devrait être relancée avec le retour de la discipline aux Jeux olympiques de Rio en 2016 et avec l'organisation de la Ryder cup en 2018. La Fédération française de golf accompagne cette dynamique par un soutien méthodologique aux projets et avec un plan de développement des golfs de proximité. La Savoie, qui semble accuser un certain retard par rapport à ses voisins, mérite donc toute l'attention des acteurs du développement sportif.

LE CONTEXTE « GOLF »

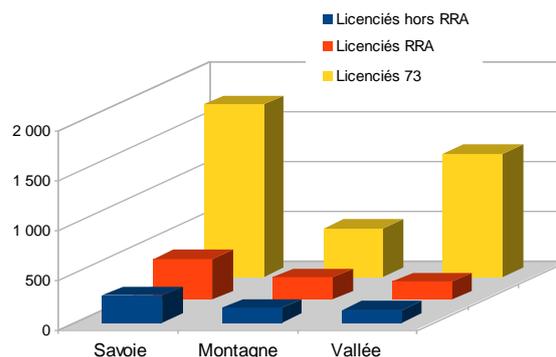
Par ailleurs, la FFG a constaté qu'en 2012, chaque golf savoyard comptait 301 licenciés - contre 562 en Rhône Alpes – avec 60 % de pratiquants sont locaux, 30 % d'autres français et 10 % d'étrangers. En montagne, les pratiquants sont très majoritairement des touristes français et en vallée des clientèles locales. En vallée, chaque terrain vend en moyenne 2 fois plus de green fees qu'en montagne, et compte 3 fois plus de licenciés (graphique suivant).

Étude des conditions de développement du golf en Savoie

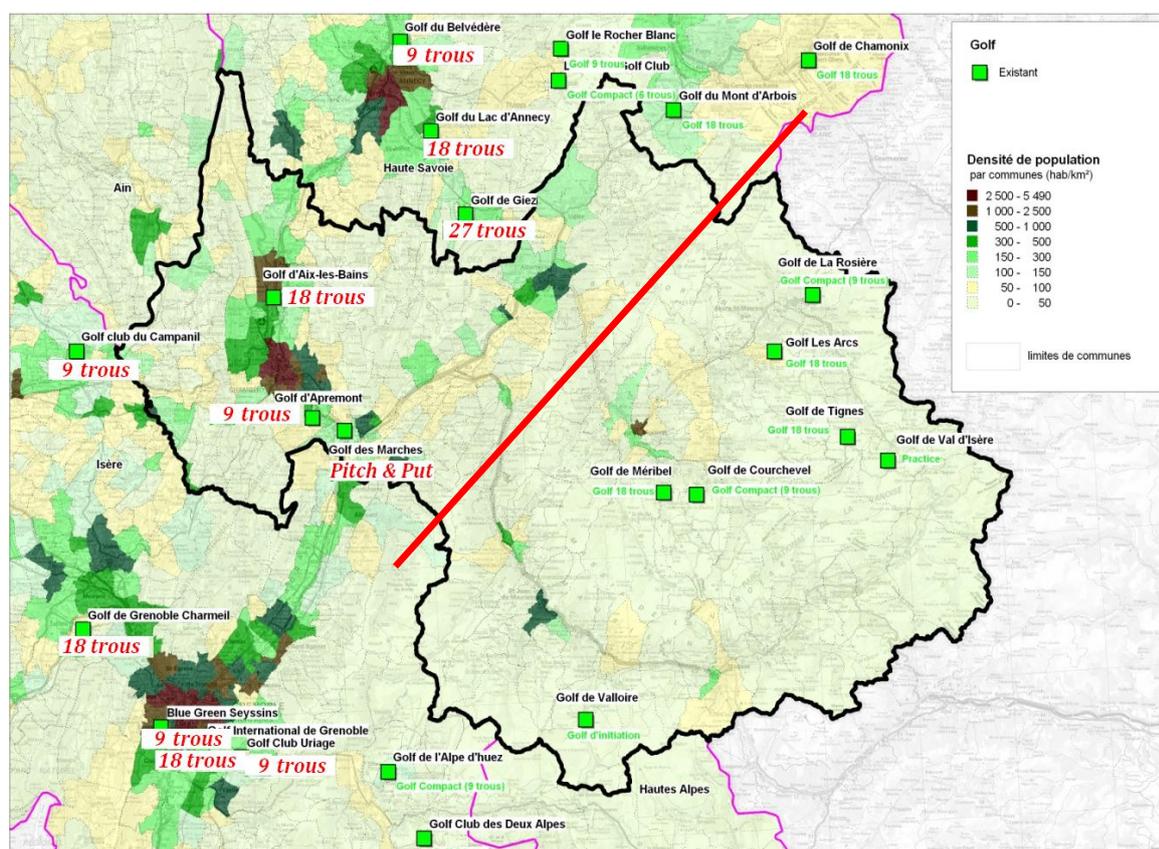
Vente de green fees des golfs savoyards en 2012



Vente de licences des golfs savoyards en 2012



Cette analyse justifie notamment la construction du présent document autour des deux volets « sport » et « tourisme », issus de la carte suivante rapprochant les golfs existants et les bassins de population.



Localisation des équipements golfs et densité de population de la Savoie et des départements limitrophes. Fonds : IGN*. Données : ff golf*, DDT*, INSEE*. Conception : L.T. – MapInfo - Extrait du rapport de Valérie Pasté-Fressard, Fig.22 page 40

Cette carte met en évidence « 2 Savoie » :

- la moitié Ouest, incluant Métropole Savoie et la vallée de l'Isère jusqu'au niveau d'Albertville, caractérisée par les golfs à fonctionnement permanent, et majoritairement utilisés par des sportifs savoyards (zoom page suivante) ;
- la moitié Est, correspondant à la zone de montagne, caractérisée par des équipements à fonctionnement (très) saisonnier, et majoritairement utilisés dans une vocation touristique.

LA MÉTHODE

2013

La DDCSPP et la DDT, en lien avec le comité départemental et la ligue régionale de Golf, ont co-encadré un travail de stage, réalisé par une étudiante en Master 2 de l'Université de Savoie et financé par une subvention de 2.000 euros du CNDS au comité départemental.

Le comité de pilotage de l'étude, constitué pour suivre ce travail, a motivé un grand nombre d'acteurs, dont le Conseil général (directions « sport » et « politiques territoriales »), l'Agence touristique départementale, la chambre d'agriculture, l'Assemblée des pays Tarentaise Vanoise¹.

Le mouvement sportif golfique, Comité départemental, Ligue régionale, Fédération française, ont contribué activement à ce travail, en amenant des informations concrètes et utiles.

2014

Les partenariats envisagés avec le Conseil général et l'Agence touristique départementale sur le volet tourisme n'ayant pu se concrétiser, les services de la DDT et de la DDCSPP se sont attachés à poursuivre le travail avec leurs moyens propres.

Une stagiaire sur le volet agricole (2 mois) a bénéficié d'un appui méthodologique et une mise à disposition des études de valeur des terres agricoles réalisées pour les collectivités par la chambre d'agriculture

La collaboration avec la FFG s'est poursuivie de manière très constructive, notamment pour approfondir le volet sportif et pour contribuer à la validation du volet tourisme.

La collaboration d'Atout France² enfin, a permis de vérifier et valider les informations insérées dans le volet tourisme.

2015

Après avoir rappelé les grandes informations de l'état des lieux à la fin 2013, le document final donne les préconisations de l'État en Savoie concernant le volet « sport » (page 15), puis le volet « tourisme » (page 23). Il évalue ensuite les possibilités d'intégration des golfs vis-à-vis-des espaces agricoles et naturels savoyards (existant et projets) (page 37). Il rappelle ensuite les différentes procédures administratives que doivent respecter les porteurs de projet (page 58) et qui visent à évaluer, éviter et encadrer les impacts des projets. Il donne enfin une conclusion à ce travail (page 65).

Ce document est mis à la disposition des porteurs de projets et des acteurs concernés, notamment ceux chargés de l'aménagement des territoires.

1 Pierre-Yves Grillet, successivement chargé de mission Scot Métropole Savoie et APTV

2 Emmanuel Duval, auteur du dernier ouvrage paru en décembre 2014 « Développer un resort de golf »

L'ÉTAT DES LIEUX À LA FIN DE L'ÉTÉ 2013

LA PRISE EN COMPTE DU CONTEXTE	8
LES QUESTIONNAIRES AUX ACTEURS DU GOLF EN SAVOIE	9
LE RECUEIL DE DONNEES A LA DDT	10
DES CARTOGRAPHIES DES GOLFS DE SAVOIE AU REGARD DE DONNEES DEMOGRAPHIQUES ET TOURISTIQUES	11
LE DIAGNOSTIC	12
LES QUESTIONS SOULEVEES	13
EN CONCLUSION	14

D'après le rapport de stage professionnel présenté par **Valérie PASTÉ-FRESSARD**



Master : Sciences et Technologies

Mention : Sciences Appliquées à la Montagne

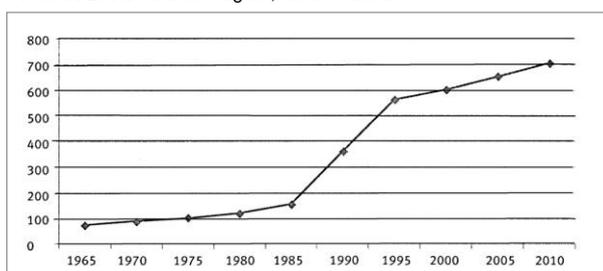
Spécialité : EPGM M2

Septembre 2013

LA PRISE EN COMPTE DU CONTEXTE

1. LE GOLF

Évolution du nombre d'équipements golifiques en France entre 1965 et 2010. Sources : ffgolf*, Atout France.



Quelques chiffres 2012 :

- France : 422 760 golfeurs - 6,4 licenciés pour 1 000 habitants.
- Région Rhône-Alpes 6,2 licenciés pour 1 000 habitants
- Savoie : 6,9 licenciés pour 1 000 habitants.
- Isère : 4 licenciés pour 1 000 habitants ;
- Ain : 15,4 licenciés pour 1 000 habitants ;
- Haute-Savoie : 13,3 licenciés pour 1 000 habitants.

Autres repères :

- ✓ 1^{er} sport individuel au monde
- ✓ 4^{ème} sport individuel français
- ✓ au programme des JO 2016 à Rio
- ✓ Ryder Cup en France en 2018
- ✓ Plan de développement « 100 petites structures de proximité »

25/09/2013

Diagnostic des golfs en Savoie

5 / 36

2. LA MONTAGNE

Le relief et les pentes :

- Un département de montagne soumis à de fortes contraintes naturelles
- 285 communes sont situées en zone de montagne pour tout ou partie de leur territoire
- Nombre d'aménagements dont les golfs sont soumis aux procédures UTN

L'agriculture :

- Ces 10 dernières années, la Savoie a perdu en moyenne 275 hectares de terres agricoles par an
- Le 18 novembre 2011, les acteurs savoyards de la gestion du foncier agricole ont signé une « charte foncière agricole » affirmant leur volonté de préserver les espaces agricoles sur un territoire fortement attractif, où les contraintes naturelles sont fortes

Conflits d'usage :

- Des espaces disponibles contraints et soumis à de très fortes pressions : préservation des terres agricoles et des espaces naturels, urbanisation, industrialisation des stations de ski, tourisme

25/09/2013

Diagnostic des golfs en Savoie

6 / 36

3. LE TOURISME

Repères :

- Plus de 50 % du PIB du département
- Plus de lits touristiques que d'habitants (707 500 dont 44% de lits marchands)
- première destination touristique mondiale hivernale (22,3 millions de nuitées 2011-2012) avec des clientèles originaires du monde entier
- Et pour l'été 2011 : 9,2 millions de nuitées touristiques

Des enjeux :

- Capacité d'hébergement touristique sous utilisée l'été
- Infrastructures (routière, ferroviaire) disponibles
- Concurrence forte des stations entre elles
- Volonté politiques locales de développer l'offre de loisirs d'été avec divers équipements
- Tarentaise / Vanoise et Savoie : des destinations mondialement connues

LES QUESTIONNAIRES AUX ACTEURS DU GOLF EN SAVOIE

À destination des exploitants de golf :

Les équipements - Le mode d'exploitation - La fréquentation - Le fonctionnement - L'environnement

À destination des porteurs de projets d'équipement golfique :

Les équipements prévus - Le mode d'exploitation prévisionnel - Le financement envisagé - Les clientèles ciblées - L'environnement - La finalité du projet

À destination des associations sportives de golf :

Nombre d'adhérents - Typologie des adhérents - Pratique des adhérents (lieux, fréquence...) - Organisation de compétitions - Remarques diverses

Les informations recueillies ont été regroupées dans plusieurs tableaux de synthèse et ont permis d'avoir une vision précise de la place du golf dans le département.

LE DIAGNOSTIC

Le travail effectué a permis de dresser un état des lieux des golfs existants (propriétaires, gestionnaires, associations sportives) et en projet (porteurs, enjeux). Un croisement avec les zonages environnementaux a permis d'identifier les enjeux connus autour des projets.

L'existant

Golfs existants		Plaine	Haute Vallée	Stations
Petits golfs	Initiation			Valloire
	Pitch & Put	Les Marches		
	Practice	Les Marches		Val d'Isère
	Compact 9 trous			Courchevel 1850 La Rosière
Grands golfs	9 trous	Apremont		
	18 trous	Aix-les-Bains		Méribel Tignes Les Arcs

Les équipements golifiques savoyards sont pour l'essentiel des golfs de montagne (7 sur 10) fonctionnant uniquement l'été.

Ils sont répartis de façon très hétérogène sur le département : tous les golfs de plaine sont implantés sur le territoire de Métropole Savoie et les golfs de montagne sont presque tous, à une (petite) exception près situés en Tarentaise

Les projets

Golfs en projet		Plaine	Haute Vallée	Stations
Petits golfs	Initiation			Valloire
	Pitch & Put			
	Practice		Bourg-St-Maurice	
	Compact 9 trous	Grésy-sur-Isère Viviers-du-lac		Valmorel Valloire
Grands golfs	9 trous	Les Marches	Bourg-St-Maurice	St-Martin-de-Belleville
	18 trous	Les Marches Apremont		Courchevel 1850 Val d'Isère

Les projets d'équipement golifique sont pour beaucoup (7 sur 11) des projets de montagne localisés en particulier en Tarentaise.

Les golfs envisagés à Viviers-du-lac et Bourg-St-Maurice ne sont pas analysés dans la suite de ce travail, car ils n'ont pas fait l'objet de documents projet formalisés et connus.

Parmi les projets de plaine, les deux 18 trous apparaissent « redondants » au vu des 5 kms qui les séparent.

Parmi ces projets, peu de petites structures (4 voire 5) sont proposées.

La réalisation d'un certain nombre d'entre eux s'annonce complexe au regard de leur contexte.

LES QUESTIONS SOULEVÉES

Au regard de la population résidente :

Un 18 trous au sud de Chambéry, semble avoir un sens : Aix saturé = demande insatisfaite + Grésivaudan non équipé...

- **Mais quel arbitrage entre les deux projets distants de 5 kms ?**

Les compacts 9 trous de Grésy-sur-Isère et Aix semblent pertinents pour répondre au besoin de jeux courts à proximité des villes (golfs de proximité)...

- **Mais quel niveau de décision selon enjeux et impacts ?**
- **Quel site d'accueil sur le territoire albervillois déficitaire, si le projet de Grésy-sur-Isère-sur-Isère n'est pas conforme aux dispositions d'urbanisme et pose d'importants enjeux agricoles et environnementaux ?**

Le projet en Haute Vallée (Bourg-Saint-Maurice) semble pertinent pour développer offre locale sur une saison longue (plus impact sur offre touristique)...

- **Mais quel niveau de décision selon les enjeux et les impacts ?**

Certains territoires sont dépourvus de golf : Avant-pays savoyard ; Vallée de la Maurienne ; Haute Combe de Savoie ; Beaufortain ; Val d'Arly ; Zones basses de la vallée de la Tarentaise ; Bauges ; Albanais ; Chautagne.

- **Chaque territoire doit-il être doté d'un golf ?**
- **Quels seraient les territoires propices à l'ouverture de nouveaux équipements ?**

Au regard de la population touristique

De nombreux projets ressortant d'une forte volonté politique d'étoffer et de diversifier l'offre estivale de loisirs dans chaque station : 5 x 18 trous + 2 x 9 trous + 3 compacts...

- **Les 5 projets en Tarentaise sont-ils justifiés au regard du marché du golf et de la destination touristique ? Si oui, comment les coordonner ou les arbitrer dans le cadre d'une politique cohérente ?**
- **Un arbitrage n'est-il pas nécessaire ? Si oui, à quel niveau ? Le Scot³ n'est-il pas le bon outil ?**

Fort de ses infrastructures et de son image, la Tarentaise pourrait devenir une destination touristique pour golfeurs...

- **Comment étudier cette hypothèse et lui donner corps ?**

Au regard des impacts des projets

Fonciers...

- **Comment assurer la maîtrise foncière d'un projet lorsque les surfaces disponibles sont réduites et les propriétés très nombreuses ?**

Environnementaux...

- **Quelle compatibilité avec les zones humides, ZNIEFF, zones Natura 2000, corridors biologiques, et. ?**

3 SCOT : schéma de cohérence territoriale

Agricoles...

- ➔ **Quelle articulation possible avec les activités agricoles ?**
- ➔ **Comment préserver les activités agricoles, indispensables au maintien des paysages et des produits de montagne ?**

EN CONCLUSION

Il y a potentiellement matière à développer une offre golfique savoyarde selon deux axes... qui restent à approfondir et à valider :

- ➔ **en direction des savoyards, golfeurs et non golfeurs ;**
- ➔ **en direction des touristes, golfeurs et non golfeurs.**

Il apparaît toutefois nécessaire de coordonner les différents projets, de créer une synergie entre les acteurs des territoires et les représentants du milieu golfique...

- ➔ **mais autour de quelle entité politique ?**

Il est préconisé de procéder à la mise en place de projets mutualisés, construits de manière concertée avec tous les acteurs du territoire impliqués pour prévenir les conflits d'usage.

Ce premier travail d'état des lieux n'apparaît donc pas suffisant pour avoir une vision précise des besoins de développement des terrains de golfs, tant pour la pratique sportive que pour l'offre touristique. La capacité d'un territoire à supporter l'emprise foncière d'un golf, au regard des enjeux environnementaux et agricoles, doit être approfondie.

LE VOLET « SPORT »

LES PUBLICS CIBLES DE CE VOLET	16
SITUATION GENERALE DES GOLFS DU PERIMETRE D'ETUDE	17
SITUATION REGIONALE ET NATIONALE	18
ÉVOLUTION DU NOMBRE DE LICENCIES DES CLUBS SAVOYARDS	18
LES POTENTIELS DE PRATIQUANTS	19
LES PROJETS IDENTIFIES EN 2013	21
LES PROJETS ENVISAGEABLES DU POINT DE VUE DU DEVELOPPEMENT SPORTIF	22

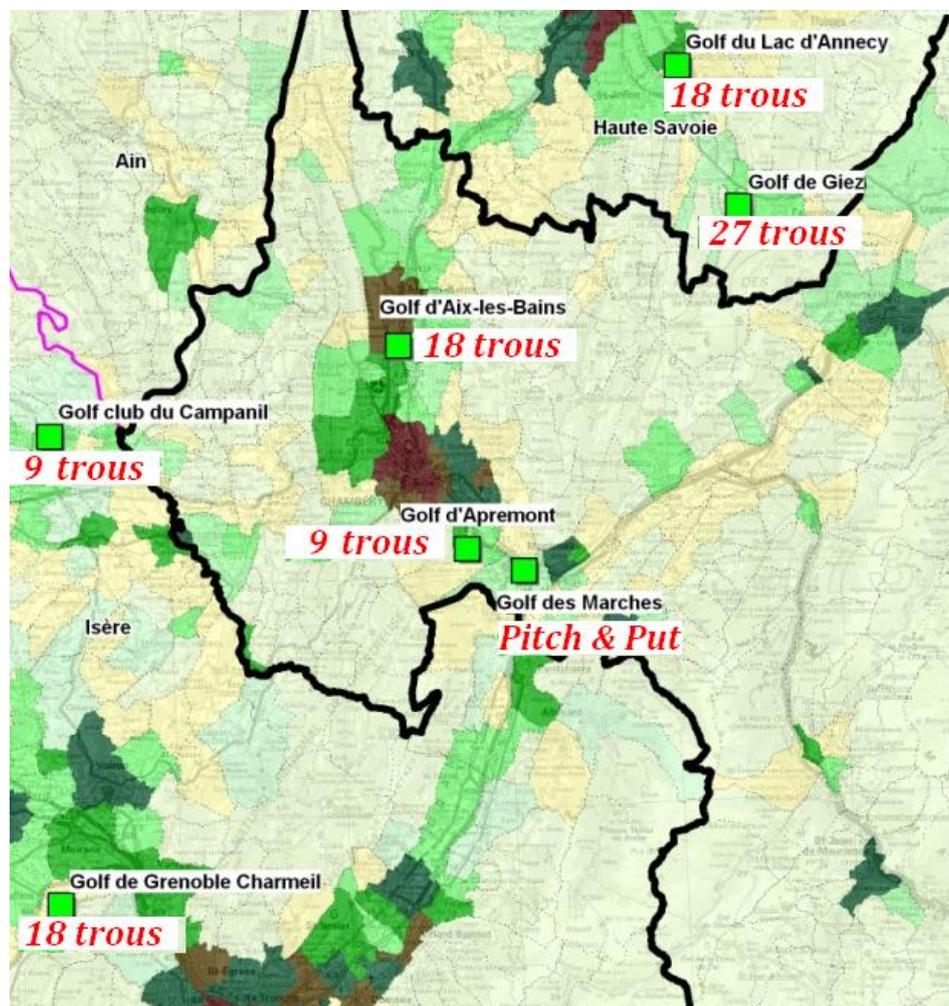
LES PUBLICS CIBLES DE CE VOLET

Au-delà des autres aspects que revêt une étude prospective sur le golf en Savoie (retombées touristiques et économiques, gestion foncière des sols, intégration environnementale...), il est fondamental de s'intéresser au volet sportif de ce dossier.

Ce travail s'intéresse donc aux associations savoyardes affiliées et aux pratiquants savoyards (ou résidents dans un périmètre de proximité) licenciés à la Fédération française de golf.

Quels sont les pratiquants et que seront-ils dans les années à venir ? Quelles sont leurs attentes en termes de formation, d'entraînement et de pratique sportive ? Quelles associations sportives pour accueillir les pratiquants et pour animer les équipements ? Quelles infrastructures doivent être pensées dès maintenant pour répondre aux besoins du futur ?

En matière d'entraînement sportif, il convient de proposer une activité annuelle, moins soumise aux conditions climatiques que ne peut l'être une offre plutôt touristique. Les golfs de montagne, à fonctionnement saisonnier, sortent donc de cette étude, ils concerneront par contre en grande partie le sujet du volet « Tourisme ».



Ce volet s'intéresse donc à l'arc du territoire, qui de Aix-les-Bains à Albertville/Ugine :

- est situé à basse altitude (moins de 350 mètres) permettant un fonctionnement annuel,
- concerne les $\frac{3}{4}$ des savoyards.

SITUATION GÉNÉRALE DES GOLFS DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE

(Informations extraites des tableaux annexes du rapport de Valérie Pasté-Fressard)

Golfs	Aix-les-Bains	Granier Apremont	Les Marches
Les équipements			
Type	Golf public	Golf privé	Golf privé
Équipements	18 trous / 45 ha Practice / 1,3 ha Restaurant Boutique	9 trous / 17 ha	Pitch & put / 3 ha Practice / 2,5 ha
Création	1904	1986	2011
L'organisation			
Propriétaire	Ville Aix-les-Bains	SARL Alma	Emmanuel Fournier SAS Othelo
Gestionnaire	Golf Club Aix-les-Bains (1904)		
Association affiliée	Golf Club Aix-les-Bains (1904)	Golf Club Granier Apremont (2008)	Les Marches Golf Club (2005)
Contrats de gestion	DSP 15 ans	Gestion directe	Gestion directe
Le fonctionnement			
Green fees	2012 : 9.500 2014 : 9.200	2012 : 1.800 2014 : env. 2.200	2012 : 1.100 2014 : 2.020
Seaux de balles	2012 : 70.000 2014 : 59.254 (x 20 balles)	2012 : 0 2014 : non comptés (gratuits)	2012 : 17.400 2014 : 28.300 (x 40 balles)
Abonnements	2012 : 650 2014 : 650	2012 : 300 2014 : n. communiqué	2012 : 28 2014 : 93
Emplois en ETP	2012 : 12,55 + 3 monit. + 8 restaurants boutique 2014 : 17 emplois	2012 : 3,5 + 1 moniteur 2014 : 3,5 + 1 moniteur	2012 : 3,58 + 2 monit. 2014 : 2 + 2 monit.
Chiffre d'affaires	(net de taxes) 2012 : 1,4 M€ 2014 : 1,5 M€	(hors taxes) 2012 : 160 K€ 2014 : env. 200 K€	(hors taxes) 2012 : 96 K€ 2014 : 114 K€
Clientèle locale / Clientèle touristique	2012 : 89 % / 11 % 2014 : 70 % / 30 %	2012 : 80 % / 20 % 2014 : 75 % / 25 %	2012 : 95 % / 5 % 2014 : 90 % / 10 %
L'animation sportive			
Adhérents	2012 : 683 2014 : 650	2012 : 115 2014 : env. 120	2012 : 337 2014 : 302
Licences	2012 : 971 2014 : 980	2012 : 297 2014 : 225	2012 : 279 2014 : 366
École de golf	2012 : 90 enfants 2014 : 123 enfants	2013 : 0 2014 : 45 enfants	2012 : 40 enfants 2014 : 43 enfants
Équipes sportives	2012 : 2014 : 10 nationales	2012 : 2014 :	2012 : 2014 : 2 équipes
Classement club	2012 : 34 messieurs 2014 : 15 messieurs	2012 : 2014 :	2012 : 2014 :
Convention scolaire	2012 : 2014 :	2012 : 2014 : 3 conventions	2012 : 2014 : 2 conventions
Compétitions / an	2012 : 110 2014 : 110	2012 : 6 2014 : 34	2012 : 37 2014 : 45

SITUATION RÉGIONALE ET NATIONALE

Source : Schéma directeur FFG avril 2013, page 11 – chiffres actualisés au 1^{er} déc. 2014

	France	Région	Isère	Hte Savoie	Ain	Savoie
Population *	64.933.400	6.283.541	1.215.212	746.994	603.827	418.949
Licences **	408.160	43.691	4.847	9.737	9.485	2.864
- Lien 1	217.570	23.456	2.701	6.145	5.000	1746
- lien 2	45.801	3.414	544	245	1.530	91
- lien 3	75.801	7.569	470	1.580	2.021	623
- lien 13	68.988	9.252	1.132	1.767	934	404
Taux / 1000 hab.	6,3	7,0	8,0	8,0	12,7	6,8

* chiffres INSEE recensement 2011 :

** chiffres FFG des licences 2014 arrêtées au 31 décembre 2014

Plusieurs « liens » entre le joueur, le club et la fédération sont offerts aux joueurs de golf au moment de l'enregistrement de sa licence :

- Lien 1 : le joueur est membre de l'association sportive du golf ;
- Lien 2 : le joueur est abonné au golf (à l'entité juridique gestionnaire de l'équipement) mais n'est pas membre de l'association sportive ;
- Lien 3 : le joueur est indépendant, ni membre de l'association sportive et ni abonné au golf ; il règle sa licence à l'occasion d'un passage dans un golf ;
- Lien 13 : le même joueur indépendant, règle sa licence directement auprès de la FFG.

La Savoie accuse un léger retard par rapport à la région ou au territoire national, ce qui laisse supposer un développement de la pratique qui pourrait être supérieur au mouvement général.

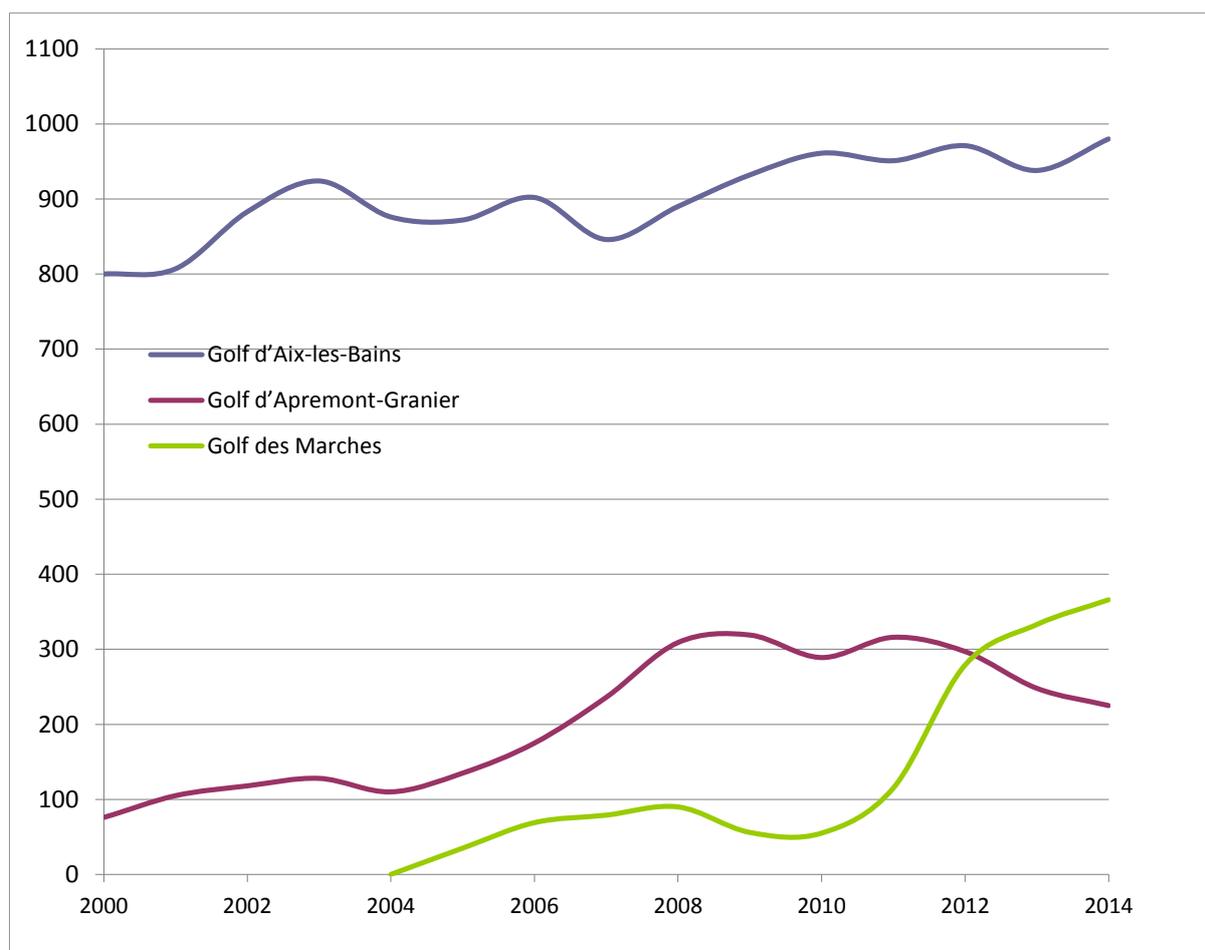
	Savoie	Aix-les-Bains.	Les Marches	Granier-Apremont
Population *	418.949			
Licences **	2.864	980	366	225
- Lien 1	1746	710	265	88
- lien 2	91			73
- lien 3	623	270	101	64
- lien 13	404			
Taux / 1000 hab.	6,8			

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE LICENCIÉS DES CLUBS SAVOYARDS

Source : Schéma directeur FFG avril 2013, page 24 – chiffres actualisés au 31 déc. 2014

Golfs	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Aix-les-Bains	794	800	807	883	924	876	872	902
Granier Apremont	51	76	105	118	128	110	135	175
Les Marches						0	35	69

Golfs	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Aix-les-Bains	846	890	932	961	951	971	938	980
Granier Apremont	236	309	319	289	316	297	248	225
Les Marches	79	90	56	55	115	279	333	366



Ce graphique retrace l'évolution du nombre de licenciés depuis 1999 des trois équipements golifiques de ce volet d'étude et qui sont affiliés à la Fédération Française de Golf :

- au nord de Chambéry, le golf d'Aix-les-Bains reste en progression, malgré sa saturation qui tend à rendre la courbe asymptotique ;
- au sud de Chambéry, et bien que la progression du golf d'Apremont semble stabilisée, le golf des Marches est dans une phase de fort développement en raison de sa nouveauté et du potentiel de clientèles environnantes.

LES POTENTIELS DE PRATIQUANTS

Le nombre de pratiquants peut être analysé plus finement en comparant les golfeurs potentiellement attirés par :

- d'une part, une petite structure, du pitch & put au 9 trous compact ;
- et d'autre part, un parcours plus complet, 9 ou 18 trous.

Les petites structures, et bien que cela ne soit pas exclusif, répondent particulièrement bien aux attentes des joueurs débutants, ou en moins bonne condition physique, ou disposant d'un temps limité ou d'un budget modeste.

Potentiel de pratiquants pour les « petites structures »

« Le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès à la fois aux équipements et à l'emploi » (données INSEE). Il couvre au moins 40.000 habitants sur plusieurs communes, hors flux touristiques.

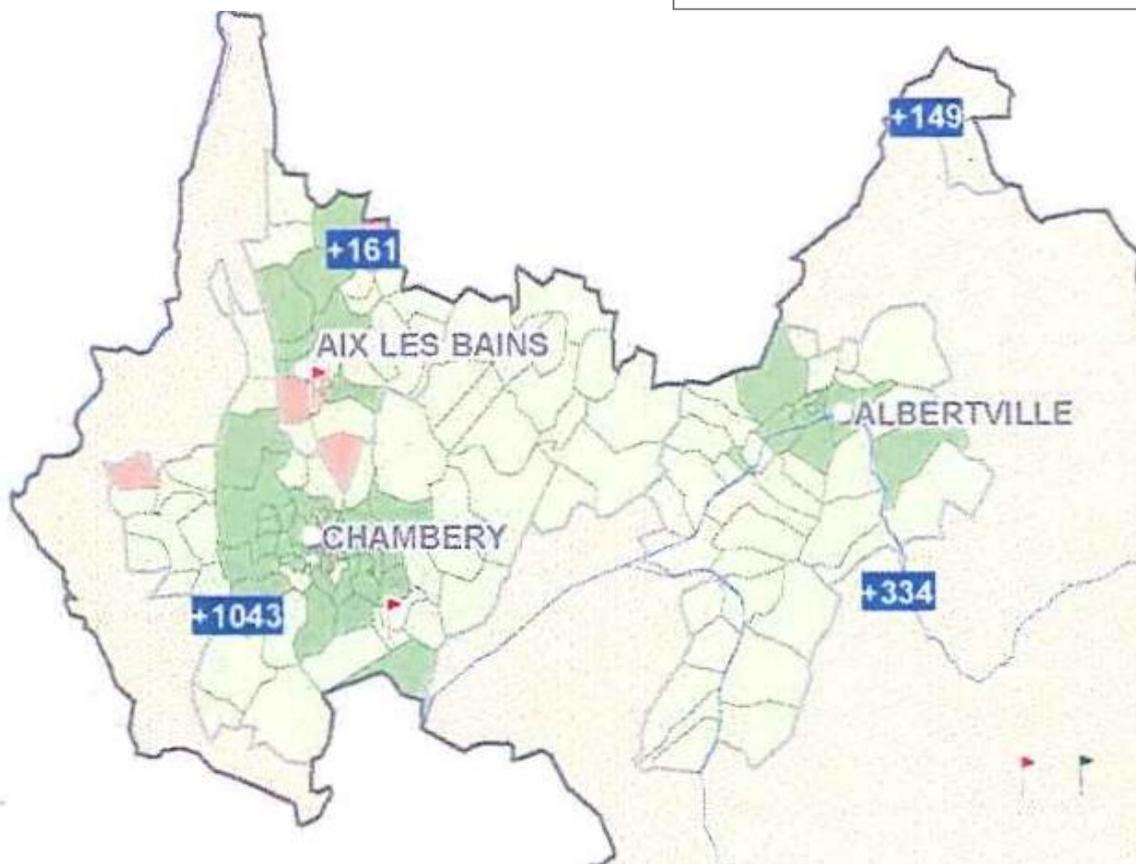
En 2008, la Fédération Française de Golf a décidé de fonder sa stratégie de développement territorial des équipements golifiques sur les 171 bassins de vie de grande agglomération nationaux.

La cartographie de cette page s'attache à présenter, pour chacun des bassins de vie de grande agglomération présents dans le département de Savoie, son potentiel de joueurs au profil « petite structure », c'est-à-dire en capacité de consacrer entre 10 à 20 € dans une partie de golf, pour 1 à 2 heures de jeu.

La méthode développée par la FFG pour calculer ce « potentiel » par « bassin de vie non couvert », consiste à superposer, les CSP (50 profils type) de la population du bassin de vie, les zones de chalandise des équipements existants à moins de 20 mn, les licenciés géolocalisés. Les 400 000 licenciés de la FFG ont été géocodés, analysés et répartis dans les 50 profils type Mercuriale Data. Des taux de pénétration nationaux ont ainsi pu être déterminés. Ces taux sont ensuite extrapolés sur chaque bassin de vie de grande agglomération pour déterminer s'il existe du potentiel de golfeurs selon le type de projet (grand golf ou petite structure). (travail conduit de manière systématique en 2009, par Mercurial Data et l'Insee pour la FFG).

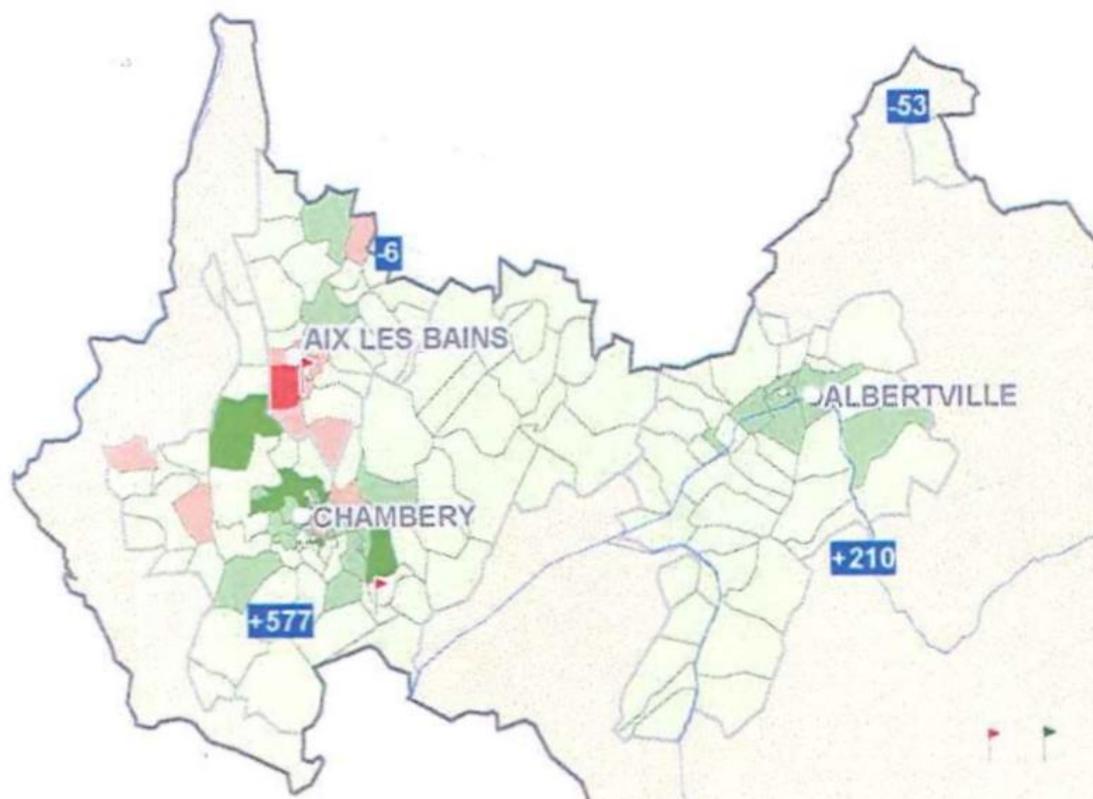
SAVOIE (73) :
Golfs compacts et golfs pitch & putt /
Solde net des golfeurs potentiels par quartier et par
bassin de vie

Source : Schéma directeur FFG avril 2013, page 28



Potentiel de pratiquants pour les « grandes structures »

Cette cartographie présente le potentiel de joueurs au profil « grand golf », en capacité de consacrer de 40 à 100 euros pour une partie d'une durée de 3 à 4 heures.



SAVOIE (73)

Golfs / Le solde net des golfeurs potentiels par quartier et par bassin de vie.

Source : Schéma directeur FFG avril 2013, page 29

LES PROJETS IDENTIFIÉS EN 2013

Extrait du rapport de Valérie Pasté-Fressard, Fig.23 page 40

Altitude	Inf. à 350 m	Inf. à 800 m
Ouverture	Année	8 mois
Création : compact 9 trous et practice	Grésy-sur-Isère Viviers-du-lac	Bourg-Saint-Maurice
Création : 9 trous *	Les Marches	Bourg-Saint-Maurice
Extension : 18 trous	Les Marches Apremont-Granier	

Tableau indicatif des principales caractéristiques des équipements golifiques

(Selon les recommandations de la Fédération française de golf)

Type d'équipement		Longueur du parcours (en m)	Coût hors foncier	Zone de jeu	Surface globale nécessaire	Temps de jeu
Golf Pitch & Putt	9 trous	< 600	+/- 0,8 M€	+/- 3 ha	+/- 7 ha	1 h
	18 trous	< 1.200	+/- 1,3 M€	+/- 5 ha	+/- 11 ha	2 h
Golf Compact	9 trous	entre 600 et 1350	+/- 1,2 M€	+/- 6 ha	+/- 13 ha	1 h 15
	18 trous	entre 1.350 et 2.700	+/- 1,5 M€	+/- 10 ha	+/- 20 ha	2 h 30
Golf	9 trous	> 1.350	+/- 1,5 M€	10 à 15 ha	+/- 25 ha	2 h 15
	18 trous	< 2.700	+/- 3,5 M€	25 à 30 ha	+/- 50 ha	4 h 30

LES PROJETS ENVISAGEABLES DU POINT DE VUE DU DÉVELOPPEMENT SPORTIF

Des éléments d'informations qui précèdent, et selon une approche « développement sportif au service d'une population résidente », il convient de retenir les axes de développement qui suivent.

1. **Au Sud de Chambéry**, le besoin de développement est important pour une grande structure, soit un 18 trous, soit un second 9 trous, par agrandissement de l'une ou des deux structures existantes, Les Marches et Apremont/Granier. Nonobstant les impacts environnementaux, fonciers et urbanistiques, les critères de « développement sportif » retenus à ce stade tels que : école de sport, population jeunes, équipes sportives, licences fédérales, compétitions organisées, animations locales, ancrage fédéral, amènent à ce jour à prioriser le site de Les Marches.
2. **Au Nord de Chambéry**, la nécessité de désengorger le golf d'Aix-les-Bains, qui est saturé depuis plusieurs années et souffre d'un practice sous dimensionné, amène à regarder d'autant plus favorablement le projet de 9 trous compact avec grand practice au Viviers-du Lac, que le foncier disponible sur site actuel ne le permet plus. De plus la proximité permet d'envisager une gestion unique de l'ensemble. Toutefois, l'aménagement de ce site est contraint par son statut d'ancienne décharge. Outre de faire l'objet de divers projets qui devront être arbitrés, il accueille quelques 2,5 ha de mesures compensatoires (zones humides) dont la fonctionnalité devra être préservée.
3. **En Combe de Savoie, autour d'Albertville**, le bassin de population peut accueillir au minimum une petite structure avec practice, pitch & put et 9 trous-compact, voire un grand 9 trous.
4. **En Tarentaise, à proximité de Bourg-Saint-Maurice**, une petite structure pouvant fonctionner sur une saison longue, serait opportune sur les plans sportifs et touristiques. Un projet a ainsi été évoqué en terrain inondable au bord de l'Isère, même si la gestion foncière des sols est complexe dans cette vallée étroite.

Les sources documentaires :

- Fédération Française de Golf/Ligue Rhône-Alpes « Schéma directeur de développement territorial des équipements golifiques/ Département de la Savoie », avril 2013
- Fédération Française de Golf/Ligue Rhône-Alpes « Schéma directeur régional de développement des équipements golifiques/ Région Rhône-Alpes
- Fédération Française de Golf, « Étude du milieu golifique », État des lieux du Golf – Rhône/Alpes et Savoie, octobre 2011
- Fédération Française de Golf « Schéma directeur de développement territorial des équipements golifiques 2009-2018
- Document FFG « Construire un golf »
- Mémoire de Master 2 de Valérie Pasté-Fressard « Étude des conditions de développement du golf en Savoie », juin 2013
- Interview de M. Georges Barbaret, Président de la FFG, Le Dauphiné Libéré août 2011

LE VOLET « TOURISME »

ÉLÉMENTS DE CARACTÉRISATION D'UNE DESTINATION TOURISTIQUE GOLFIQUE EN MONTAGNE

ELEMENTS DE CONTEXTE SUR LE DEVELOPPEMENT DES TERRAINS DE GOLF	24
PRATIQUE DU GOLF ET DONNEES ECONOMIQUES ET TOURISTIQUES	27
POTENTIEL TOURISTIQUE DU GOLF EN SAVOIE	31

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE SUR LE DÉVELOPPEMENT DES TERRAINS DE GOLF

Dans le monde⁴

Historiquement

La construction de terrains de Golf se diffuse de la Grande Bretagne vers le Commonwealth (1552-1901).

Les premiers terrains de golf ont été créés en Grande Bretagne (le 1^{er} terrain célèbre à St-Andrew en 1552). Les premiers terrains de golf hors Grande Bretagne ont été construits en Inde en 1820 puis essentiellement dans le reste de l'Asie (1888 Malaisie, 1901 Japon).

Politique publique de création de terrains de golf et de développement de ce sport aux USA (1894-1960)

Les USA ont fondé une association de golf en 1894. L'économie florissante a permis d'atteindre 2.600 clubs de golf vers 1930. La croissance a repris dans les années 60, car le gouvernement finançait la création de parcours, et la couverture médiatique a créé un renouveau d'intérêt pour ce sport.

Récemment

La construction de terrains de golf, moteur du développement immobilier aux USA ...

Aux USA au début des années 1990, un terrain de golf était ouvert par jour (hausse des financements disponibles suite à la multiplication du nombre de banques liée à la déréglementation bancaire). Il en résulte que les USA accueillent en 2009 plus de la moitié des terrains de golf du monde (17.000 sur 32.000) et que 10 % de la population des USA jouait au golf⁵. De plus, les terrains de golf sont devenus des éléments majeurs du développement immobilier et ont commencé à attirer des acheteurs immobiliers vers de nouvelles destinations.

... puis moteur du tourisme international dans le reste du monde

La combinaison de l'expansion du golf et des voyages après la seconde guerre mondiale a fait de ce sport une clé du développement touristique dans le monde. Des pays en Asie de l'Est tels la Malaisie, la Thaïlande, les Philippines, l'Indonésie ont construit des infrastructures de golf pour attirer des touristes étrangers. L'Ile Maurice et la Turquie sont également des destinations golfigues émergentes. En Chine, le nombre de terrains de golf a plus que triplé depuis 2004, passant de 170 à près de 600, soit 54 terrains de plus par an en moyenne⁶. En outre, le pays accueille le complexe le plus vaste du monde avec 12 terrains de golf à 35 mn de Hong Kong.

Les destinations phares du tourisme de golf sont l'Amérique du Nord, l'Espagne et le Portugal. Les marchés du golf traditionnels peuvent s'attendre à une concurrence accrue de la part des nombreuses destinations golfigues émergentes qui offrent des expériences de golf de haute qualité à des prix abordables⁷.

4 Source (sauf mention contraire) Golf tourism, Simon Hudson, Goodfellows publishers – 2010

5 10% de la population du Japon joue également au golf, mais conditions similaires à celles des USA

6 Selon le Centre de recherche et d'enseignement du golf de l'Université Forestière de Beijing

7 Étude KPMG 2008 auprès de 120 architectes de golf Turquie, Dubaï, Afrique du Sud seront les destinations les plus populaires dans les prochaines années, avec l'Inde, la Chine et le Pays de Galles

La construction de terrains de golf, élément de diversification d'une destination touristique existante.

En Espagne, la «Costa del Sol» est vendue hors saison comme la «Costa del Golf» avec des terrains de golf alignés le long d'une bande de sable de 50 km. Un grand nombre de ces golfs associés à des projets immobiliers, est situé en Andalousie entre Malaga et Marbella ; ce qui en fait un site unique en Europe. De même, le Portugal, avec moins de 100 parcours, s'est hissé en quelques années au rang des grandes destinations golfigues mondiales⁸.

En France...

La France compte 63% de golfs privés et 37% de golfs publics

Les golfs privés sont conçus, réalisés, financés, gérés et entretenus de manière privée. Les prestations offertes et les tarifs pratiqués devraient en principe permettre de couvrir les investissements initiaux et les travaux de maintenance. Dans les faits, les golfs sont rarement à l'équilibre financier. Ils doivent donc intégrer d'autres produits d'hébergement, de restauration voire de valorisation immobilière, afin d'assurer l'équilibre économique et la rentabilité du projet. Selon Atout France⁹, un golf connaît déjà le succès lorsque l'équilibre est atteint en exploitation. Beaucoup de golfs ne l'atteignent qu'au bout de 20 ans. La décision de créer un golf présente parfois un côté affectif lié à l'image du sport, mais c'est souvent un choix non rationnel. L'équilibre de gestion peut être atteint, si les terrains sont issus d'un patrimoine familial, ou en cas de rachat à 20% de sa valeur initiale.

Les golfs publics sont conçus, réalisés, financés à l'initiative d'une personne publique. La gestion peut être réalisée directement par la personne publique en régie directe, ou déléguée à un opérateur privé dans le cadre d'une délégation de service public. Les tarifs sont généralement plus abordables, pour une politique publique d'accessibilité.

La Savoie compte 8 golfs, dont 6 publics et 2 privés. La vallée comporte les 2 golfs privés (Granier-Apremont et Les Marches) et 1 golf public (Aix-les-Bains), situés près des principaux bassins de vie du département. La montagne ne comporte que des golfs publics, au contraire de ce qu'on observe sur le modèle national, ce qui confirmerait la fonction de produit d'appel de ces équipements dans le cadre d'une politique publique.

Historiquement

La construction de terrains de golf dans des destinations touristiques fréquentées traditionnellement par des touristes britanniques¹⁰ ou fortunés¹¹

Le développement des premiers terrains de golf en France, s'est fait dans des destinations touristiques qui accueillait déjà des Britanniques attirés par d'autres motifs : stations balnéaires ou de lacs (Pau 1856, Biarritz 1888, Aix-les-Bains 1895, Evian 1904 ...) ; villes de montagne (Chamonix 1934). Ce développement s'est propagé dans les destinations fréquentées par les touristes fortunés. Les terrains de golf, se sont généralement développés au sein de terrains de chasse, forêts, landes... sur des domaines comportant de vastes tènements.

8 Source Golf et tourisme État du marché et potentiel de développement, Atout France - 2011

9 Entretien téléphonique avec m. Duval Atout France

10 Site Association Patrimoniale Golf Français

11 Atout France les plus beaux golfs de France (classement Golf World 2014 des 100 plus beaux golfs d'Europe Continentale).

Récemment

La construction de terrains de golf, élément de diversification du tourisme existant et aussi vecteur de développements de la pratique

Les tours opérateurs souhaitent attirer des golfeurs d'un niveau de revenus élevé. La France n'étant jusqu'à récemment pas connue à l'international comme une destination golf, des circuits ont été développés qui associent le golf et les centres d'intérêts français prisés des touristes étrangers (Paris Golf & Fashion Week ; la Normandie Golf & plages du débarquement).

Un nombre important de nouvelles structures a été construit de 1985 à 1995 pour développer la pratique de ce sport en France. Le Golf National à St-Quentin-en-Yvelines (78)¹² ouvert en 1990, comporte 2 parcours 18 trous, un parcours 9 trous et 75 postes de practice. Il a été construit sur l'impulsion de la FF Golf afin de doter la France d'un équipement ouvert toute l'année, capable d'accueillir de grands événements comme l'Open de France (plus ancien open du continent européen) ou la Ryder Cup en 2018. Situé dans l'enceinte de la base de loisirs de St-Quentin-en-Yvelines, propriété de la Région Île-de-France, il est géré dans le cadre d'une délégation de service public.

En montagne

Historiquement

La Suisse accueille à Epalinges (canton de Vaud) à la fois le siège de l'European Golf Association (EGA), fondée en 1937 et celui de l'Association Suisse de Golf (ASG)¹³, fondée en 1902. Le Golf s'est bien développé en Suisse et compte un certain nombre de terrains historiques. Par exemple, la station de Crans-Montana s'est développée autour de l'hôtellerie pour la santé dès 1893, du golf dès 1906 et enfin du ski. Elle offre 4 terrains de golf à Crans-Sur-Sierre, dont 1 de 18 trous et 3 de 9 trous, à 1500 mètres d'altitude, ouverts de Mai à Octobre. Elle accueille tous les ans l'Omega European Masters.

En Haute-Savoie, le terrain de golf public de Chamonix ouvert de mai à novembre à 1000 mètres d'altitude, a été construit en 1934 dans la partie plate du fond de vallée. Le Golf d'Évian, ouvert toute l'année à 500 mètres d'altitude, mérite également d'être mentionné à la fois, comme golf historique (il a été créé en 1904), pour son cadre lac montagnes et thermalisme, mais aussi depuis 1994 pour le « Évian Championship »¹⁴ devenu la compétition mondiale de tournoi féminin la plus dotée au monde.

En Savoie, Aix-les-Bains, ville-phare de la belle-époque connue pour son thermalisme, son casino et son hippodrome, est dotée depuis 1895 d'un golf situé à 300 mètres d'altitude, ouvert à l'année, propriété de la commune, animé et géré par l'association sportive dans le cadre d'une DSP.

Récemment

11 golfs créés en France près de Genève pour des joueurs locaux et étrangers

En Rhône Alpes en 2013, sur les 69 parcours de golf recensés, 13 sont implantés dans l'Ain et la Haute-Savoie à moins de 30 km de Genève, dont 11 construits après 1985. Le développement important et récent des parcours de golf sur ce pourtour du Léman et la forte fréquentation des pratiquants étrangers, résultent des revenus élevés des populations résidentes, avec de nombreux cadres internationaux du fait de la concentration de multinationales et d'organismes internationaux. Par exemple, le golf Club

12 Cf. golf-national.com Le golf a été construit sur un terrain plat et nu de 139 ha, ce terrain agricole depuis Louis XIV faisait partie des terres à blé du château de Versailles la construction reposait sur une zone de décharge de terres, provenant des fouilles des chantiers de la région parisienne, à des conditions attractives pour les entreprises de travaux publics.

13 <http://www.golfsuisse.ch/asg/abouttheasg.cfm>

14 L'Évian Championship, créé par le pdg de Danone en 1994, est le tournoi féminin le plus doté du monde avec plus de 3 millions d'euros, il est devenu la plus grande compétition mondiale de golf féminin

d'Esery en Haute-Savoie (altitude 360 mètres, construit en 1991, 2 parcours 18 trous, 1 parcours 9 trous), compte une majorité de membres en provenance de Suisse.

Plus près de la Savoie, la commune de Giez en Haute-Savoie, dispose depuis 1991 d'un « parcours de plaine aux allures de montagnard ». A l'altitude de 520 mètres, il offre un parcours 18 trous et un parcours débutant 9 trous avec de très belles vues sur le lac d'Annecy, les Bauges et le massif du Mont-Blanc. À noter que les golfs haut-savoyards de Giez et Talloires, ouverts à l'année, accueillent régulièrement des joueurs en provenance de toute la Savoie, lesquels sont prêts à faire entre 56 et 100 km pour jouer leur sport sur un autre terrain¹⁵.

Panorama, une station de ski crée un terrain de golf pour se diversifier

Le développeur Intrawest, propriétaire de la station de Panorama au Canada en Colombie Britannique, a construit le terrain de Golf Greywolf en 1999 pour un coût de 16 millions de dollars afin de développer un tourisme quatre saisons. Le golf 18 trous (altitude 1160m, dénivelée 100m) est ouvert 4 mois par an. La station dans son ensemble a été revendue 11 ans plus tard à 18 propriétaires, qui ont eux-mêmes revendu le terrain de golf en 2013. Le nouveau propriétaire a entrepris d'importants travaux de rénovation pour attirer les golfeurs : re-surfage des pistes carrossables, nettoyage du terrain, amélioration des facilités d'entretien des gazons, nouvelle flotte de voitures, club house de 750 m². La diversification entreprise par la station de ski n'a pas rencontré le succès prévu.

PRATIQUE DU GOLF ET DONNÉES ÉCONOMIQUES ET TOURISTIQUES

Une conjoncture récente moins favorable (2011-2014)

Les parcours de golf connaissent des difficultés économiques

Dans le monde, l'économie du golf en général connaît un niveau de rentabilité très bas sur une base annuelle. IBIS World¹⁶ (2011) estime que les terrains de golf et les clubs ont subi une perte de revenus sur les années 2000-2008. Cela est dû en partie au fait que, les dépenses tendant à demeurer constantes, les profits sont générés essentiellement par l'atteinte d'objectifs de nombre de licenciés et de niveau de fréquentation. Si les terrains de golf sont de plus en plus nombreux en Asie, en revanche aux USA, le nombre total de parcours de golf diminue. Depuis 8 ans, il est passé de 16.057 en 2004 à 15.500 en 2012, et la National Golf Foundation s'attend à une nouvelle baisse de 5 à 10 % d'ici à 2022. On compte tous les ans et depuis quelques années environ 20 ouvertures de parcours de golf pour 150 à 180 fermetures¹⁷, et en 2014, 14 ouvertures pour 160 fermetures¹⁸.

En France, le nombre de parcours a connu une forte croissance durant les années 1985 à 1995, avec 382 équipements nouveaux, mais s'est largement stabilisé depuis 2001 face aux difficultés économiques rencontrées par nombre de gestionnaires. Selon le consultant en golf Michael Holmes, près de 40 % des parcours français ne seraient aujourd'hui pas rentables ou dans une situation économique fragile¹⁹. Bien que l'avis de M. Holmes soit contesté par la FF Golf, la fragilité économique des terrains de golfs est corroborée par les quelques mises en redressement ou liquidations judiciaires

15 Étude des conditions du développement du golf en Savoie 1^{ère} phase – Valérie Pasté-Fressard Sept. 2013

16 IBIS World [www.pacifiedc.org/library/Doc/Golf courses.pdf](http://www.pacifiedc.org/library/Doc/Golf%20courses.pdf) Terrains de golf- Instantané de l'économie - Février 2011

17 PGA <http://www.pga.com/golf-courses/golf-buzz/more-courses-will-close-open-over-next-few-years> Plus de cours vont fermer qu'ouvrir dans les prochaines années – Mars 2013

18 Le marché du golf empêtré dans le bunker alors que des milliers de pratiquants quittent ce sport- L.Rupp L. Coleman-Lochner Bloomberg - Mai 2014

19 Sources Golf et tourisme État du marché et potentiel de développement, Atout France – 2011

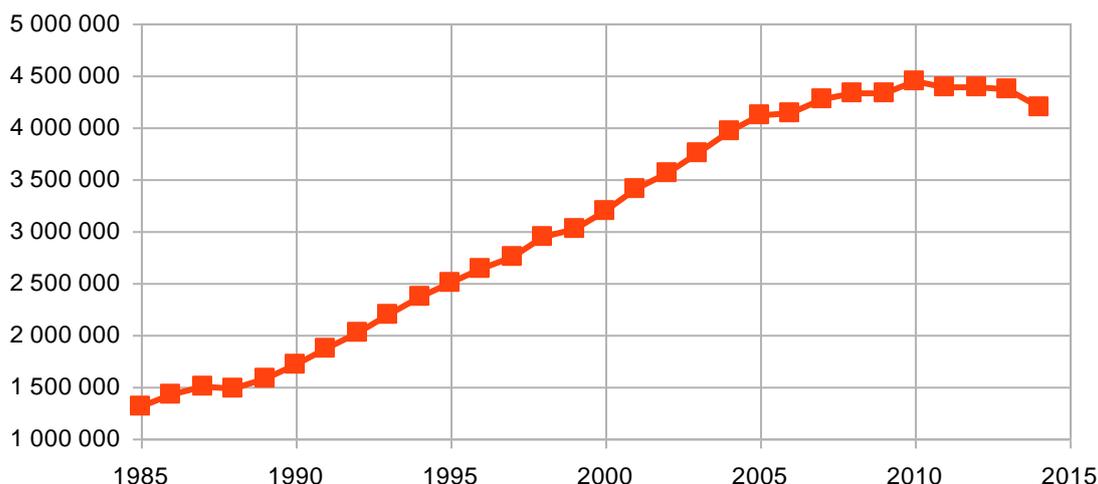
récemment parues dans la presse (Redressements Montauban 15/05/13, Arras 28/05/14, Crécy la Chapelle ; Liquidation Champigné 30/10/13).

Le nombre de licenciés diminue en Europe ainsi qu'aux USA

Si la croissance du nombre de joueurs de golf licenciés, bien que ralentie depuis 2000, était encore positive jusqu'en 2011, ce n'est plus le cas aujourd'hui selon l'EGA (European Golf Association). Toutefois, l'Europe compte environ deux fois plus de joueurs de golf que de licenciés. La baisse du nombre de joueurs traditionnels s'est particulièrement ressentie dans les pays anglo-saxons. Le nombre de joueurs de golf licenciés européens a diminué de 200.000 de 2011 à 2014, soit - 4,5 %, essentiellement dans les pays traditionnels du golf, Grande-Bretagne, Suède, Espagne, où la diminution a démarré dès 2008.

Aux USA, le nombre de licenciés diminue depuis 2004. En 2014, environ 400.000 joueurs ont quitté ce sport ; la moitié d'entre eux ayant moins de 35 ans. Le sport peine à attirer des joueurs jeunes, et on observe des évolutions dans la pratique. Dans un contexte de diminution du budget et du temps consacrés aux loisirs²⁰, les joueurs fidèles tendent à jouer moins souvent et optent pour des parcours 9 trous à la place des 18 trous,

Europe - Evolution du NB de joueurs de golf licenciés
(DDT73-données : EGA)



La FF Golf affiche toutefois une certaine confiance²¹

Selon la FF Golf, un certain basculement semble s'opérer de la pratique licenciée vers la pratique individuelle, et les 4 grands opérateurs du golf en France (NGF, Blue Green, Gaia, Open Golf Club) ne sont pas en baisse d'activité. En Rhône Alpes, il n'y a pas d'exemple récent de fermeture de structure golfique et il n'a pas été constaté de baisse du nombre d'emplois, selon la convention collective nationale du golf (celle-ci n'a toutefois pas de durée d'emploi hebdomadaire minimum).

20 Le marché du golf empêtré dans le bunker alors que des milliers de pratiquants quittent ce sport- L.Rupp L. Coleman-Lochner Bloomberg - Mai 2014

21 Source : entretiens DDJS 73 et FF Golf

Caractéristiques d'une destination de golf touristique**Éléments clés d'une destination de golf touristique**

Les caractéristiques d'une destination touristique golf présentent des éléments qui peuvent avoir un caractère quasi-universel, fréquent ou seulement occasionnel.

Le tableau ci-après résume les caractéristiques d'une destination de golf touristique selon plusieurs études²². Il fait figurer en gras les caractéristiques vendues par les tours opérateurs dans le cas de la France. Parmi les éléments clés constituant une destination de golf touristique, on retiendra le prix abordable global du séjour, le climat favorable, l'intérêt du lieu, un hébergement et une restauration de qualité, un parcours intéressant et de qualité sans difficultés décourageantes²³ et une commercialisation coordonnée. Comparativement à d'autres pays comme l'Autriche ou l'Espagne, l'offre touristique française souffre d'un émiettement de propositions multiples (transports, hébergements, loisirs) non coordonnées et non packagées.

Caractéristiques de l'offre	Critères de choix		
	Toujours	Fréquent	Parfois
Offre tout compris (all inclusive)	X		
Prix global du séjour abordable	X		
Hébergement et restauration de qualité ouverts à l'année	X		
Parcours de qualité et ne présentant pas trop de difficulté (fidélisation joueurs moyens)	X		
Proximité d'autres parcours de golfs	X		
Commercialisation et promotion touristique coordonnée via des tours opérateurs et des sites internet, publication dans des revues spécialisées	X		
Accessibilité des moyens de transports	X		
Climat favorable à l'année	X		
Intérêt du lieu (cadre)	X		
Leçons de golf	X		
Gastronomie et restauration haut de gamme		X	
Proximité de l'eau (mer, lac)		X	
Centres d'intérêt touristique proches connus des touristes : plages du débarquement en Normandie, Mont Blanc, grands lacs ...		X	
Centres de conférence ou salles de réunion		X	
Compétitions sportives		X	

22 Sources Golf et tourisme État du marché et potentiel de développement, Atout France – 2011 et Golf tourism, Simon Hudson, Goodfellows publishers - 2010

23 Articles Green magazine N°6 Avril 2004 – La création de parcours de golf en altitude -F. Boucher architecte de golf

Richesse des activités extérieures		X	
Services de bien-être, SPA etc. ... (ex : Aix les Bains)			X
Tradition golfique (ou terrains de golfs anciens)			X

Globalement, la Savoie en tant que destination potentielle de golf touristique dispose d'atouts manifestes : cadre naturel, paysages remarquables, hébergements et restaurants de qualité, destination touristique déjà connue, température fraîches l'été, moins de besoin d'arrosage. Certains équipements peuvent être mutualisés et être utilisés en hiver et en été, certains emplois hivernaux peuvent être étendus à l'été²⁴. La montagne en revanche, ne propose des golfs ouverts que quelques mois dans l'année ; ce qui diminue fortement leur rentabilité. De plus, le développement d'une destination touristique golfique internationale suppose un contexte favorable : ouverture des hôtels, offre diversifiée de services et d'activités, climat pas toujours favorable, paysage parfois troublés par les chantiers d'été. Enfin la difficulté technique de longs parcours en pente peut dissuader les joueurs de niveau moyen.

Spécificités des destinations golf en montagne

Une altitude souvent au dessous de 1000 m

En Autriche, un accueil touristique à l'année et une offre coordonnée :

Afin de garantir une durée d'ouverture maximale, si possible annuelle, et pour fidéliser la clientèle, la majorité des terrains de golf sont construits en dessous de 1000 mètres. Un site national (Autriche.com en français), propose à la réservation en ligne des séjours forfaitaires golfiques incluant les green-fees, réservations, vente de la Golf Alpin Card²⁵ avec accès à 31 golfs dans le Tyrol, les provinces de Salzburg et le Salzkammergut, et avec selon les hôtels, un accès gratuit au practice... L'accueil hôtelier et le tourisme sont conçus en Autriche pour les familles et avec un accueil de touristes tout le long de l'année.

Exemples de terrains de golf au dessus de 1000 m

Les principaux exemples sont en Suisse, où l'Association Suisse de Golf bénéficie de soutiens financiers très conséquents depuis 25 ans²⁶, avec des terrains de golf ouverts quelques mois par an seulement, comme par exemple :

- Crans Montana à 1500 mètres d'altitude, ouvert de Mai à Novembre depuis 1906, avec un 18 trous et trois 9 trous ;
- Matterhorn à 1400 mètres d'altitude, ouvert de Mai à Novembre depuis 1989, avec un 9 trous ;
- Riederalp à 2000 mètres d'altitude, ouvert de Juin à Octobre depuis 1987, avec un 9 trous qui surplombe le glacier d'Aletsch, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ;
- Arosa à 1850 mètres d'altitude, ouvert de Juin à Octobre, avec le 18 trous le plus élevé d'Europe ; cette station, qui disposait d'un 9 trous depuis 1946, a décidé de passer à 18 trous en 2001 moyennant une concession faite aux agriculteurs de laisser une partie du parcours aux vaches après 19 heures ; cette destination propose une hôtellerie 4 et 5 étoiles, des animations très variées (cours de yoga, concerts de jeunes solistes etc.).

Parmi les exemples de terrains de golf au dessus de 1000 mètres d'altitude en France, se trouvent les 5 golfs de montagne de Tarentaise :

- Méribel à 1500 mètres d'altitude, ouvert de Juin à Octobre depuis 1966, avec un 18 trous ;

24 Corrençon en Vercors : club-house sert en hiver pour le ski de fond, 6 mois en été pour le golf

25 [http //www.golf-alpin.at/en/golf-alpin-card/](http://www.golf-alpin.at/en/golf-alpin-card/)

26 Sources valais.ch et le site national de l'Association Suisse de Golf sponsorisée par le Crédit de Banque Suisse, Rolex et Jaguar.

- Les Arcs à 1850 mètres, ouvert de Juillet à Août depuis 1974, avec un 18 trous et un 9 trous ;
- Tignes à 1960 mètres, ouvert de Juin à Septembre depuis 1968, avec un 18 trous ;
- Courchevel à 1850 mètres d'altitude, ouvert de Juin à Octobre depuis 1989, avec 9 trous ;
- La Rosière à 1960 mètres, ouvert de Juillet à Août depuis 1987, avec un, 9 trous compact.

D'autres exemples de terrains de golf de montagne existent dans sites connus pour le ski de piste, tels les Gets (1650 mètres, Juin-Septembre, 18 trous), ou Font-Romeu (1800 mètres, Mai-Octobre, 9 trous, depuis 1920). Enfin, certains terrains de golf de montagne se trouvent à des altitudes moins élevées de stations de ski nordique tels le Golf Bayard à Gap (1250 mètres, Avril à Novembre, 18 trous sur 120 hectares), le Golf de Barcelonnette (1100 mètres, Avril à Novembre, 9 trous) et celui de Corrençon en Isère (1400 mètres d'altitude, ouvert de Mai à Octobre).

Le golf de Corrençon a été créé dans le Vercors dans un environnement boisé longé par des sentiers de randonnée. Située à 1 heure de Grenoble, cette station de ski alpin et nordique a créé un terrain de golf 9 trous en 1985, étendu à 18 trous en 1991. La commune, qui loue les terrains à plusieurs propriétaires forestiers, a dû beaucoup réinvestir les premières années d'exploitation et recruter ou former un personnel compétent et pluriactif hiver/été. Les équipements ont été conçus pour une utilisation à l'année. Le local d'accueil des golfeurs en été, sert aussi de gîte d'étape de groupe pour 17 personnes et de local l'accueil des skieurs de fond en hiver. Le golf de Corrençon est parvenu à l'équilibre après 20 ans d'exploitation. Les touristes golfeurs²⁷ séjournent 2 nuits à Corrençon pour jouer 2 à 3 parcours ou font étape pour une journée (excursionnistes). Les golfeurs locaux jouent exclusivement sur place, alors que ceux de Grenoble Charmeil montent parfois à la journée au golf de Corrençon. Cette destination touristique ne bénéficie pas de beaucoup de marketing, mais elle propose un panel d'activités variées (golf, sentiers de randonnée, VTT). La commune compte quelques jolis hôtels de taille modeste. Le golf de Corrençon vend 9.000 green-fees par an, ce qui est comparable aux 11.000 green-fees vendus par les 5 golfs de montagne savoyards en 2012²⁸.

La construction d'un deuxième golf est envisagée à proximité dans le Vercors, avec des terrains boisés disponibles. Mais ce deuxième projet ne fait pas l'unanimité des maires, au vu des coûts d'investissements nécessaires.

POTENTIEL TOURISTIQUE DU GOLF EN SAVOIE

Deux offres golfigues possibles

Deux orientations peuvent être données à une offre touristique golfigue savoyarde : les grands parcours, 18 ou 9 trous et les petits parcours, compact ou « de proximité ».

Les grands parcours 9 ou 18 trous sont nécessaires aux compétitions classiques et sont recherchés par les joueurs déjà initiés ou expérimentés. Ces terrains occupent une surface moyenne de 25 hectares (9 trous) ou 45 hectares (18 trous), pour une durée de jeu d'environ 2 heures (9 trous) ou 4 heures (18 trous). Les coûts d'investissement et de fonctionnement sont logiquement plus importants. Selon le conseiller d'Atout France²⁹, « *Une destination touristique golfigue désireuse de se positionner sur le marché international doit proposer 3 à 5 parcours de ce type dans un rayon de 40 minutes en voiture* ». Cette condition est difficile à respecter dans un territoire de montagne où les temps de trajets d'une vallée à l'autre s'élèvent très vite.

27 En provenance de Rhône Alpes, PACA, LR, aux deux-tiers de Grenoble, Lyon, Avignon,

28 Étude des conditions du développement du golf en Savoie 1ère phase – Valérie Pasté-Fressard Septembre 2013

29 Source : entretiens DDJS 73 et Atout France

Les golfs compacts et les golfs « de proximité » nécessitent moins d'espace, en moyenne 5 à 12 hectares³⁰, pour une durée de jeu d'une heure en moyenne. Ils sont généralement plus accessibles aux joueurs débutants ou peu expérimentés, sans exclure toutefois les plus experts. Les coûts d'investissement et de fonctionnement sont notablement réduits. Ces équipements font partie du plan de développement que la FF Golf propose de mettre en œuvre dans un objectif de promotion et de démocratisation du golf. Ces équipements, conçus initialement pour être implantés à proximité immédiate des villes et lieux de vie, peuvent aussi être envisagés dans le cadre de la diversification de l'offre touristique de loisirs de stations de montagne de Savoie, pour un public de golfeurs peu ou pas expérimentés. Ces équipements, qui consomment moins de foncier, ont des impacts moindres sur l'environnement et les usages locaux.

Analyse du potentiel des offres golfigues dans le contexte savoyard

Le point de vue d'un spécialiste du golf et du tourisme d'Atout France³¹.

Faisabilité financière et matérielle d'un grand golf 18 trous

« Le coût de construction d'un golf 18 trous est élevé et augmente avec le temps. De plus, la complexité de ce type de projet et les recours possibles, font que le délai moyen pour sortir un projet est de 10 à 15 ans en France³². Il convient donc d'être prudent. En termes de fonctionnement, un golf 18 trous peut être considéré comme très fréquenté si 170 jeux sont joués sur une journée. Il paraît plus réaliste de privilégier les petits équipements, ce qui correspond à la politique de la Fédération Française de Golf, sachant qu'on n'attire pas la même clientèle. J'ai le sentiment qu'il existe un potentiel de développement du nombre de pratiquants. En revanche, j'estime que l'on ne sortira plus des dizaines de projets en France, mais plutôt quelques projets bien placés, à proximité des parcours existants. »

Emergence d'une destination de tourisme golfigue savoyarde

« Le tourisme golfigue est plutôt un tourisme de demi saison, qui se concentre sur les mois d'avril-juin et septembre-octobre. Les touristes golfigues étrangers sont minoritaires en France, sauf dans le Nord de la France et en région PACA³³. Une destination de tourisme golfigue propose généralement une offre mutualisée de 3 à 5 terrains de golf dans un rayon de 40 minutes en voiture. Au vu de ces éléments et des contraintes de climat et de distances en haute montagne, je ne crois pas à l'émergence d'une destination de tourisme golfigue internationale pour la montagne savoyarde. »

Une offre resserrée sur une station connue avec un terrain de golf et un hébergement ouvert l'été est envisageable. Dans ce cas, il s'agit de stations ayant une clientèle touristique familiale estivale, dont l'un des membres est golfeur (exemple de Méribel avec le terrain de golf et le Club Med). Les études d'Atout France ne comportent pas d'analyse des golfs de haute-montagne, mais évoquent quelques exemples de golfs en moyenne montagne, tels celui de Corrençon.

Les quatre tableaux suivants détaillent une analyse Opportunités/Menaces et Forces/Faiblesses pour les projets de petits parcours et de grands parcours de golf en vallée et en montagne. L'analyse globale présentée est à affiner pour chaque projet en fonction des situations locales.

30 La FF Golf annonce que 5ha suffisent à faire un équipement compact, toutefois, dans la pratique, la surface réelle occupée par les équipements réalisés constatée in fine est plutôt de 12 ha selon NGF.

31 Éléments recueillis lors d'un entretien téléphonique avec M. Duval, du service d'ingénierie touristique d'Atout France, qui a contribué à plusieurs études sur le golf et le tourisme golfigue.

32 Entendu à la journée technique 09/12/14 des professionnels du golf France : « la durée de sortie d'un projet de terrain de golf est de 10 à 15 ans en France contre 2 ans en Turquie »

33 Voir l'offre de pass de golf sur la région PACA sur un site en Anglais et en Français <http://www.golftourismepaca.fr/en/2-golfpass/le-golfpass/> L'offre de 5 green-fees doit être utilisée sur 4 golfs différents, parmi 18 golfs répartis sur 5 départements.

Tableaux Opportunités / Menaces et Forces / Faiblesses

Grands Parcours – 9 et 18 trous - 25 à 45 ha – en zone de montagne

Publics ciblés : golfeurs expérimentés – marché golfique, national et international

Objectifs : déployer la notoriété de la montagne de Savoie sur un nouveau marché

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Notoriété mondiale de la destination touristique hivernale ➤ Capacité hôtelière, y compris en. haut de gamme ➤ Accessibilité (air, route fer) ➤ Attractivité et vie estivale variable selon les cas : chantiers, ouverture des services hors hiver ➤ Volonté politique partagée de développement et de diversification de l'offre estivale des stations de montagne 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Marché international golfique très concurrentiel, y compris en montagne (Suisse, Ain, Haute-Savoie) ➤ Selon les secteurs capacité hôtelière parfois limitée l'été ➤ Forte menace sur l'emploi agricole, les prairies de fauches nécessaires à l'AOP Beaufort (1 emploi agricole supprimé entraîne la disparition de 5 ETP locaux) ➤ Attractivité et vie estivale en station variables selon les cas : chantiers, ouverture des services hors hiver ➤ Faible disponibilité du foncier (7 % des surfaces ont moins de 15 % de pente) et forte demande en foncier ➤ Coût du foncier
FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Cadre naturel remarquable ➤ Offre de loisirs diversifiée (activités SPA ou extérieures, culturelles) ➤ Volontés des acteurs locaux de développer des nouvelles activités pour de nouveaux publics 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Destination golfique internationale non connue ; communication et commercialisation coordonnée à développer ex nihilo ➤ Eloignement des pôles urbains pour les golfeurs excursionnistes (à la journée) ➤ Ouverture très saisonnière (2 à 4 mois) ➤ Rentabilité difficile par la période d'ouverture au regard des coûts d'investissement et de fonctionnement ➤ Eloignement des pôles urbains pour les golfeurs excursionnistes ➤ Nombre important (6) de projets non coordonnés par le SCOT APTV ➤ Difficultés plus grandes pour entretenir le parcours et fidéliser les joueurs ➤ Forte consommation foncière

Petits Parcours – compacts et pitch and putt - 5 à 12 ha – en zone de montagne

Publics ciblés : adeptes des vacances à la montagne – marché national et régional

Objectifs : diversifier l'offre estivale de loisirs sportifs des stations de montagne

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Notoriété mondiale de la destination touristique hivernale ➤ Attractivité et vie estivale variable selon les cas : chantiers, ouverture des services hors hiver ➤ Capacité hôtelière, y compris en. haut de gamme ➤ Accessibilité (air, route fer) ➤ Volonté politique partagée de développement et de diversification de l'offre estivale des stations de montagne 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Selon les secteurs capacité hôtelière parfois limitée l'été ➤ Forte concurrence des autres destinations touristiques internationales ➤ Attractivité et vie estivale en station variables selon les cas : chantiers, ouverture des services hors hiver ➤ Menace sur l'emploi agricole, les prairies de fauches nécessaires à l'AOP Beaufort (1 emploi agricole supprimé entraîne la disparition de 5 ETP locaux) ➤ Faible disponibilité du foncier (7 % des surfaces ont moins de 15 % de pente) et forte demande en foncier ➤ Coût du foncier
FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Cadre naturel remarquable ➤ Offre de loisirs diversifiée (activités SPA ou extérieures, culturelles) ➤ Faible durée de jeu (1 heure) et grand nombre de joueurs par jour possible ➤ Volonté des acteurs locaux de développer des nouvelles activités pour de nouveaux publics 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Eloignement des pôles urbains pour les clientèles locales ➤ Ouverture très saisonnière (2 à 4 mois) ➤ Rentabilité difficile par la période d'ouverture au regard des coûts d'investissement et de fonctionnement ➤ Nombre important (6) de projets non coordonnés par le SCOT APTV ➤ Consommation foncière ➤ Difficultés plus grandes pour entretenir le parcours et fidéliser les joueurs

Il en ressort que la notoriété touristique, l'accessibilité (variable selon les stations), le cadre naturel, l'offre de loisirs diversifiée, l'existence de services hauts de gamme, constituent bien des points forts communs à l'ensemble des stations touristiques savoyardes, et au final offrent un certain potentiel pour positionner une offre golfique.

Par contre, la disponibilité du foncier reste très problématique pour des raisons de forte concurrence avec d'autres projets et avec les usages et besoins agricoles.

La densité de grands golfs dans un rayon limité pour offrir une vraie destination golfique paraît difficile en haute montagne. L'érosion du nombre de pratiquants, la maturité du marché international, ainsi que la concurrence locale à des altitudes plus favorables (golfs de Haute-Savoie et de l'Ain), invitent à la prudence avant de miser trop fortement sur le golf comme outil de repositionnement.

Dans un marché du golf international très concurrentiel qui sait proposer une offre coordonnée tout inclus³⁴, l'accès aux services en été et l'organisation de leur commercialisation sont des facteurs nécessaires à l'émergence d'une destination golf en montagne. La montagne savoyarde, qui dispose d'une image forte pour l'hiver, est à ce jour peu connue comme destination touristique à l'international l'été³⁵, ou comme une destination golfique organisée pour l'été.

Les golfs de montagne présentent une durée d'ouverture de quelques mois seulement, un coût de foncier plus élevé et par conséquent une rentabilité plus incertaine. Assez logiquement donc, les projets de golfs en montagne relèvent tous de l'initiative publique, et entrent dans le cadre des objectifs de développement et de diversification de l'offre estivale de loisirs. La réalisation de terrains de golf en montagne³⁶ présente plus de difficultés techniques qu'en plaine (terrassements, protection contre l'érosion et les risques naturels torrentiels, drainage etc.). La remise en état après la fin de saison ski est retardée en cas d'enneigement artificiel.

Grands Parcours – 9 et 18 trous - 25 à 45 ha – en vallée

Publics ciblés : golfeurs savoyards sportifs expérimentés – marché local et régional

Objectifs : répondre à la demande des golfeurs savoyards et des touristes golfeurs en séjour

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Notoriété touristique du Lac du Bourget (Lac Thermes Musilac) ; y compris à l'international pour un tourisme à l'année ➤ Accessibilité (air, route fer) ➤ Capacité hôtelière (y compris haut de gamme) ➤ Attractivité et vie estivale ➤ Taux élevé de pratique sportive en Savoie et demande golfique non satisfaite 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Forte menace sur les productions et l'emploi agricoles (Schéma agricole de Chambéry : 15% d'autosuffisance alimentaire) ➤ Faible disponibilité du foncier et forte demande en foncier (Lyon-Turin : 220 ha de terres agricoles et 65 ha de forêts ; urbanisation...) ➤ Coût du foncier
FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Cadre naturel remarquable du lac et des montagnes ➤ Offre de loisirs diversifiée (activités SPA ou extérieures, culturelles) ➤ Proximité des pôles urbains (clientèles touristiques et locales) d'Albertville à Grenoble, via Aix-les-Bains ➤ Ouverture à l'année 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Forte consommation foncière ➤ Rentabilité soutenue par la proximité des bassins de vie et l'ouverture à l'année mais difficile par les coûts d'investissement et de fonctionnement ➤ Offre golfique non coordonnée ; 2 projets concurrents, Les Marches non conforme SCOT

34 Voir l'offre de l'Autriche propose une offre hôtelière 4 saisons visant les familles (cf. site <http://www.golfinfo.at/en/home.html>)

35 Selon l'Observatoire Savoie Mont Blanc, les nuitées des touristes étrangers en Savoie pour 2012-2013 étaient de 5,5M de nuitées en hiver contre 0,6M de nuitées en été. En Haute Savoie, elles étaient respectivement de 1,8 et 1,4 M.

36 La création de parcours de golf en altitude, François Bouchard, Green magazine - 2004

Petits Parcours – compacts et pitch and putt - 5 à 12 ha – en vallée

Publics ciblés : sportifs savoyards peu ou pas expérimentés en golf – marché local et régional

Objectifs : répondre à la demande des sportifs savoyards

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Notoriété touristique du Lac du Bourget (Lac Thermes Musilac) ; y compris à l'international pour un tourisme à l'année ➤ Accessibilité (air, route fer) ➤ Capacité hôtelière (y compris haut de gamme) ➤ Taux élevé de pratique sportive en Savoie ➤ Attractivité et vie estivale ➤ Plan de développement « golfs de proximité » de la FFG 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Forte concurrence de l'offre sportive de loisirs aux savoyards ➤ Forte menace sur les productions et l'emploi agricoles (Schéma agricole de Chambéry : 15% d'autosuffisance alimentaire) ➤ Faible disponibilité du foncier et forte demande en foncier (Lyon-Turin : 220 ha de terres agricoles et 65 ha de forêts ; urbanisation...) ➤ Coût du foncier
FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Cadre naturel remarquable lac et montagnes ➤ Offre de loisirs diversifiée (activités SPA ou extérieures, culturelles) ➤ Proximité des pôles urbains (clientèles touristiques et locales) ➤ Ouverture à l'année ➤ Rentabilité soutenue par la proximité des bassins de vie, l'ouverture à l'année et les moindres coûts d'investissement et de fonctionnement 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Consommation foncière ➤ Offre golfique non coordonnée, 2 projets concurrents ; Les Marches non conforme au SCOT

Les adeptes du golf en général semblent privilégier aujourd'hui les jeux moins longs et moins chers (les 9 trous au lieu des 18 trous classiques). Par ailleurs, la réalisation de petites structures (compacts et pitch and putt) à des emplacements bien choisis, est une alternative à étudier face à la multiplication non coordonnée de projets de grands parcours pour lesquels la montagne savoyarde, à la différence du ski, n'a pas tous les atouts dans la compétition internationale. Elle limite les conflits sur le foncier et les impacts environnementaux, s'adresse à la clientèle plus variée ciblée par les stations, et peut s'inscrire dans une offre diversifiée sans l'obérer par ses coûts ou son emprise foncière.

Entre synergie et risque de concurrence entre des projets nombreux en montagne (Tarentaise), ou très proches en vallée (cas du Sud chambérien) une étude approfondie semble incontournable pour que chaque territoire juge de ce qu'il souhaite porter comme projet touristique et de la place qu'il souhaite donner au golf.

L'INSERTION DES GOLFS DANS LES ESPACES URBAINS, AGRICLES, NATURELS OU FORESTIERS

PROBLEMATIQUE.....	38
QUELQUES CONSTATS SUR LES GOLFS EXISTANTS.....	38
IMPACTS SUR LES MILIEUX NATURELS ET LES ESPECES	44
INTERACTIONS AVEC LES AUTRES USAGES DE L'ESPACE.....	45
ÉVALUATION DE L'IMPACT DES PROJETS DE GOLFS SUR LE TERRITOIRE SAVOYARD.....	46
ANALYSE DES INTERACTIONS AVEC LES MILIEUX NATURELS SENSIBLES.....	50
SYNTHESE.....	57
GUIDE DES PROCEDURES ADMINISTRATIVES.....	58
TABLEAU RECAPITULATIF	61

d'après le Rapport de stage professionnel présenté par **Lauriane MIARA**



Master Sciences et Technologies
Mention Sciences Appliquées à la Montagne
Spécialité : EPGM M1
Juin 2014

PROBLÉMATIQUE

Dans un département marqué par le relief, les risques naturels et la forte présence de milieux naturels remarquables, les tensions sur le foncier sont importantes. La création d'un golf qui mobilise une emprise importante est à croiser très en amont avec les enjeux agricoles et environnementaux au sens large. Le tableau suivant donne une idée de l'emprise moyenne par type de golf :

Type de golf	18 trous	9 trous	Compact 9 trous	Pitch and putt 9 trous
Emprise moyenne	50 ha	25 ha	13 ha	7 ha
Coût moyen de construction	3.5 M€	1,5 M€	1.200 K€	800 K€
Durée moyenne d'une partie	4h30	2h15	1h15	1h00

Données moyennes sur les terrains de golf - Source : FF Golf – document « construire un golf »

Chaque « trou » d'un golf est composé d'une aire de départ (tee box), d'une zone engazonnée plus ou moins longue de réception de la balle (fairway), d'une aire d'arrivée (green) en gazon tondu ras où se trouve le trou et d'obstacles (bunkers, plans d'eau, zones naturelles). Le rough désigne les zones non tondues qui bordent le fairway et le green.

La création d'un parcours de golf génère des terrassements, soit pour modeler un terrain naturel trop tourmenté, soit au contraire pour créer une difficulté de parcours, des obstacles ou des éléments de décor. Lacs et plantations sont souvent de mise. Des cheminements sont également créés, pour les piétons et pour les voitures. Le drainage et l'arrosage sont des parties importantes du projet. Le parcours proprement dit est complété d'aires d'entraînement : practice et putting green. Les infrastructures annexes comprennent en général, un parking, un bâtiment d'accueil (club house), des locaux techniques et d'entretien.

La création et le fonctionnement d'un terrain de golf constitue une artificialisation plus ou moins importante en fonction des terrassements, ou a contrario une composition avec le relief et les éléments naturels, et ce selon l'importance des aménagements annexes, la qualité des greens et fairway (plus ou moins rustiques), la consommation en eau (avec notamment le choix d'irriguer ou non couplé à la possibilité de greens synthétiques) et les traitements phytosanitaires. Les déchets de tonte et d'entretien sont également non négligeables.

QUELQUES CONSTATS SUR LES GOLFS EXISTANTS

Insertion paysagère et dans le projet urbain

Un golf, qui représente a priori une artificialisation des milieux naturels, peut aussi apporter une requalification de friches ou de terrain peu qualifiés. En milieu urbain ou périurbain il peut maintenir un poumon vert dans un espace urbanisé dense. Il peut aussi constituer un espace très entretenu de type parc urbain, ou au contraire naturel dans les roughs des golfs plus « rustiques ».

Illustrations en Savoie

Le golf historique d'Aix-les-Bains constitue, avec l'hippodrome, un espace vert en pleine ville. Il est entretenu plutôt à la manière d'un parc urbain, conforme à l'image d'un golf, avec seulement quelques espaces laissés en évolution naturelle (mares, arbres morts). L'ensemble est très arboré. Les déchets de tonte sont évacués.

Le golf du Granier-Apremont est présenté comme un golf « à la campagne », à l'écart des zones denses en habitations, entouré de prairies naturelles et parcelles cultivées. Plus rustique, il a été intégré dans un corridor biologique entre Chartreuse et Bauges.

Sur des prairies pâturées quelques jours hors période d'ouverture, le golf de la Rosière bénéficie d'une vue exceptionnelle sur le dôme de la Sache. Une partie importante des roughs sont laissés en évolution naturelle pour maintenir la flore et la faune associées.

Tableau récapitulatif des équipements golifiques savoyards

Source : Étude des conditions de développement du golf en Savoie – État des lieux – Valérie Pasté-Fressard

Nom du golf Localisation	Année de création +/-modifications	Principaux équipements			Autres aires de jeu	Emprise foncière (en ha)	Bâtiments et surface
		Types		Longueur (en m)			
Golf d'Aix-les-Bains Aix-les-Bains	1904 (9 trous) 1916 (+ 2 trous) 1926 (+ 7 trous)	Golf	18 trous	5 519	5 Putting greens*	46,55	- Bureaux + vestiaires : 361 m ² - Restaurant + boutique + club-house + vestiaires + sanitaires : 540 m ² - 1 local à chariots : 381 m ² - Locaux du personnel + atelier + stockage : 180m ² - 1 local à voitures : 48 m ²
		Compact	2 trous	140			
		Practice	16 postes	180			
Golf du Granier-Apremont Apremont	1986 (4 trous) 1992 (+ 3 trous) 2004 (+ 2 trous)	Golf	9 trous	2 366	1 zone d'entraînement	≈ 25	- 1 chalet (accueil + vestiaires + sanitaires) : ≈ 43 m ² - Des locaux techniques : 20 m ²
Golf des Marches Les Marches	2012	Pitch & Putt	9 trous	627	1 putting green* des zones d'approches avec bunkers*	5,5	- 1 chalet (accueil + vestiaires + sanitaires + bureau association) : 80 m ² - Des locaux techniques : 120 m ²
		Practice	24 postes	240			
Golf des Verneys Valloire		Parcours d'initiation	6 trous				
Golf Club de Méribel Méribel Les Allues	1966 (?) 1978 (+ ? trous) 1991 (+ 9 trous) 2004 (rénovation)	Golf	18 trous	5 540	1 Putting green* 1 Pitching green	≈ 40	- 1 chalet (accueil + vestiaires + sanitaires + boutique) : 125 m ² - Des locaux techniques : 180 m ² - La « cabane des jardiniers » : 30 m ²
		Practice	40 postes	150			
Golf de Courchevel Courchevel 1850 St-Bon-Tarentaise	1989 (practice) 1991(+ compact)	Compact	9 trous	1 120	1 Putting green* 1 Bunker* d'entraînement 1 Pitching green	15	- 1 chalet (accueil + vestiaires + sanitaires+ boutique) : 130 m ² - Des locaux techniques : 80 m ²
		Practice	30 postes	250			
Golf des Arcs Arc 1800 Bourg-St-Maurice	1974 (modifications : dates inconnues)	Golf	18 trous	5 495	3 Putting greens* 2 Bunkers* d'entraînement	60	- 1 chalet (accueil + boutique) : 25 m ² - Des vestiaires + sanitaires : 30 m ² - Des locaux techniques : 150 m ²
		Compact	9 trous	1 045			
		Practice	40 postes	250			
Club de golf de La Rosière La Rosière Montvalezan	1987-1988 (au départ 2 ou 3 trous puis extension progressive)	Compact Homologation* en cours	9 trous	1 450	1 Putting green*	≈ 15-20	- 1 chalet (accueil + boutique) : 20 m ² - Des toilettes sèches installées l'été - Des locaux techniques : 60 m ²
Golf du Lac de Tignes Val Claret Tignes	1968 (9 trous) 1991 (+ 9 trous)	Golf	18 trous	5 005	1 Putting green* 1 Mid golf 1 Mini golf	≈ 45	- 2 chalets (accueil + boutique): 10 m ² chacun - Restaurant + vestiaires + sanitaires : ? m ² - Locaux techniques = parking communal
		Practice	15 postes	150-200			
		Practice	30 postes	250			
Parc des sports du Manchet Val d'Isère	Antérieure à 1990	Practice	20 postes	≈ 170	1 Putting green* 1 zone d'approche avec bunkers*	≈ 1,5	- 1 chalet rudimentaire installé uniquement pour l'été (accueil + vestiaires + sanitaires + boutique)

Utilisation de l'eau et milieux aquatiques

La création d'un golf peut amener la modification du fonctionnement de zones humides, la création de plans d'eau, et des interventions sur un cours d'eau (dérivation, berges...). En période de fonctionnement, les principaux impacts sont générés par les prélèvements d'eau pour l'irrigation, par les rejets des surfaces imperméabilisées et par l'utilisation de produits phytosanitaires ou fertilisants.

Sur un terrain de golf, certaines zones doivent impérativement être arrosées, il s'agit des départs et des greens qui sont à la fois les surfaces les plus fragiles et les plus piétinées. Les fairways et les roughs sont arrosés de manière beaucoup moins systématique, voire très peu ou pas du tout. Pratiquement tous les golfs utilisent, pour l'arrosage, des asperseurs enterrés qui fonctionnent surtout la nuit, la plupart étant gérés par le biais d'un système informatisé. Exception à la règle, les départs et greens synthétiques évitent le recours à l'arrosage.

Golfs savoyards et zones humides

Source : Étude des conditions de développement du golf en Savoie – État des lieux – Valérie Pasté-Fressard

Parmi les golfs existants, celui du Granier Apremont englobe 3 zones humides, celui des Arcs est situé dans un territoire qui regorge de petites zones humides et en intègre 2, celui de Tignes est dans l'espace fonctionnel du lac de Tignes. Si aujourd'hui ces zones sont intégrées dans les golfs, l'impact de la création de ces équipements sur l'état originel des zones humides du secteur n'est pas tracé.

Consommation d'eau des golfs savoyards

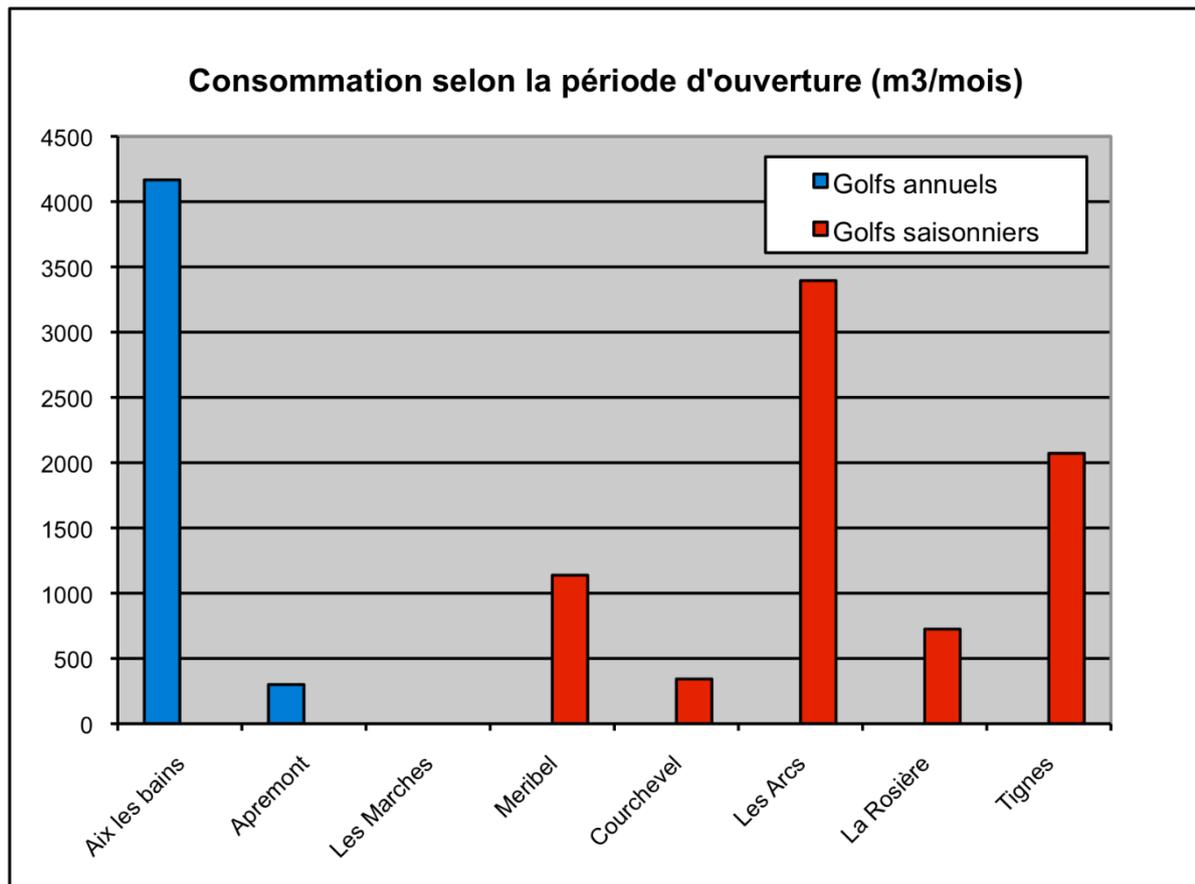
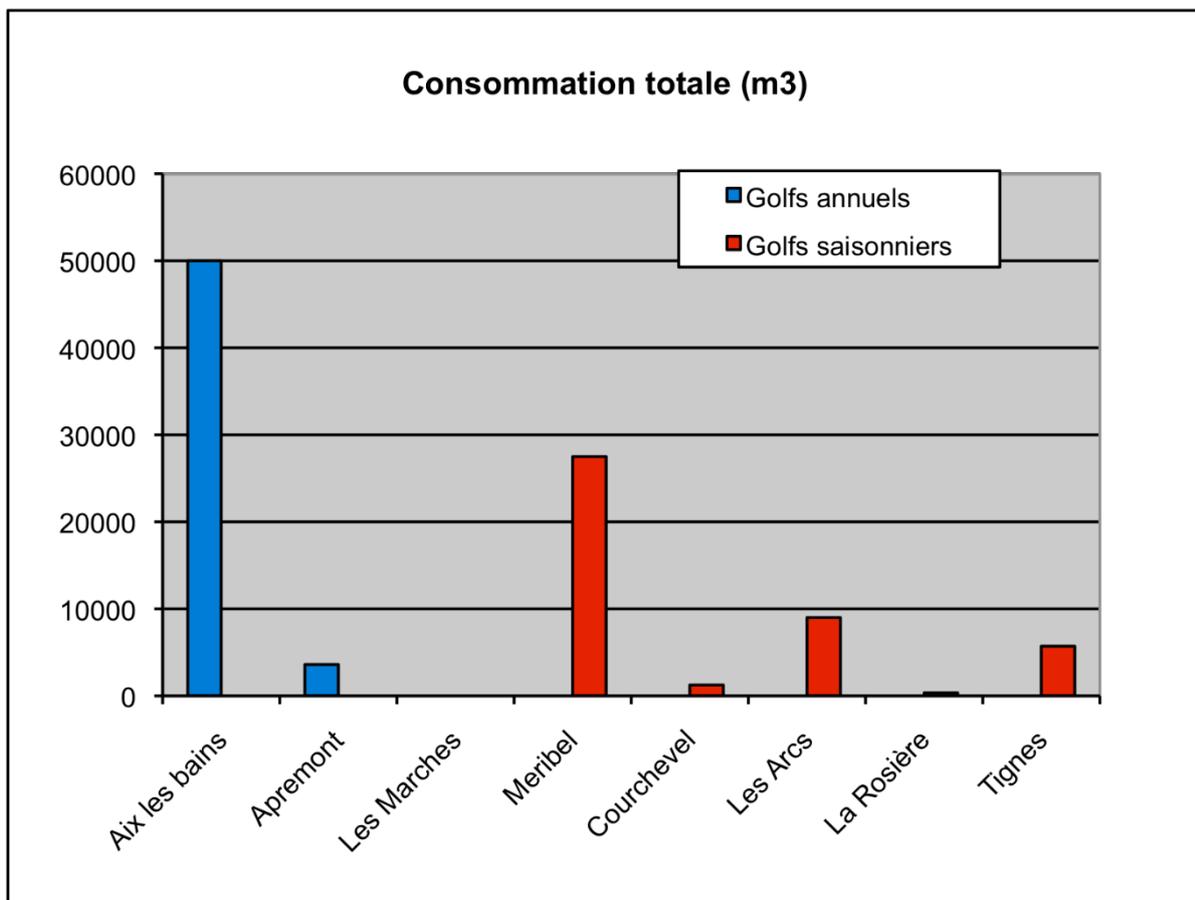
Source : Étude des conditions de développement du golf en Savoie – État des lieux – Valérie Pasté-Fressard

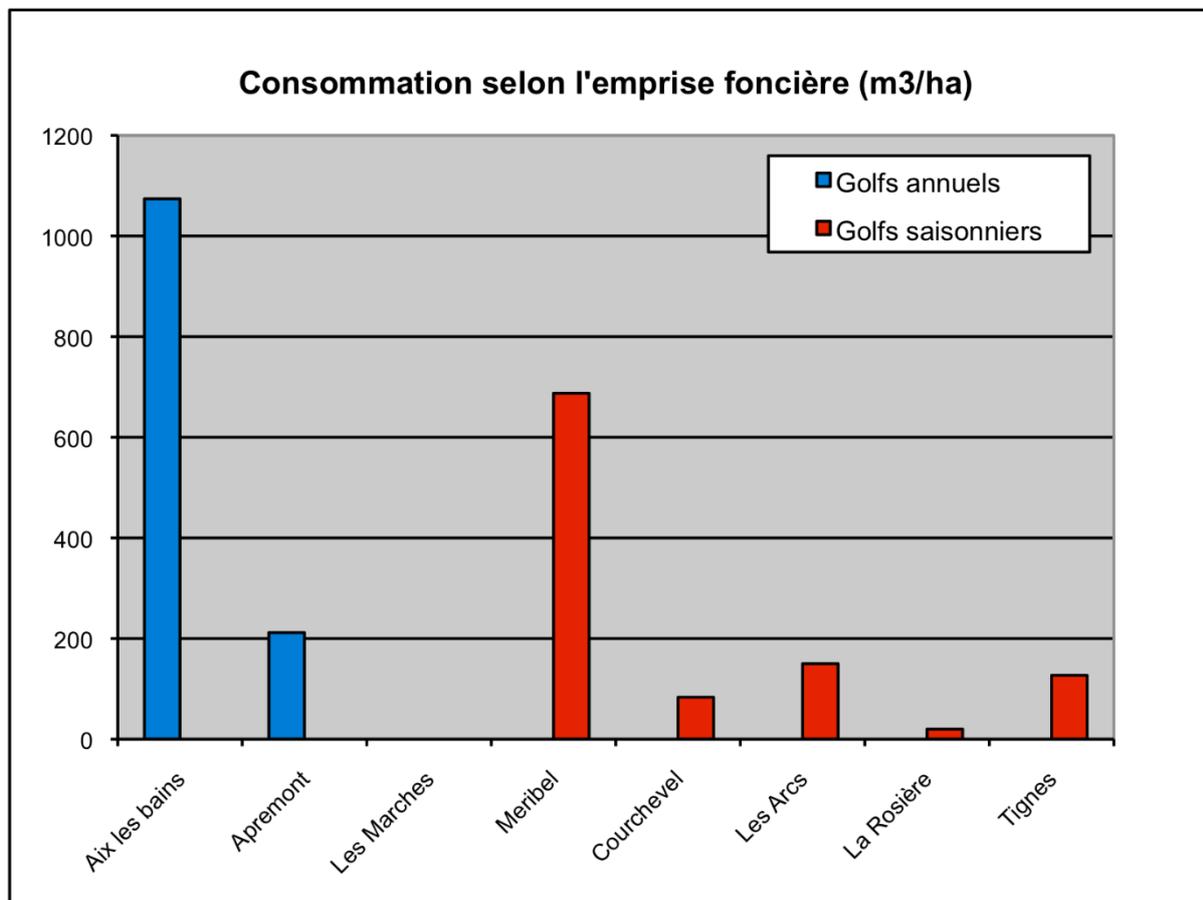
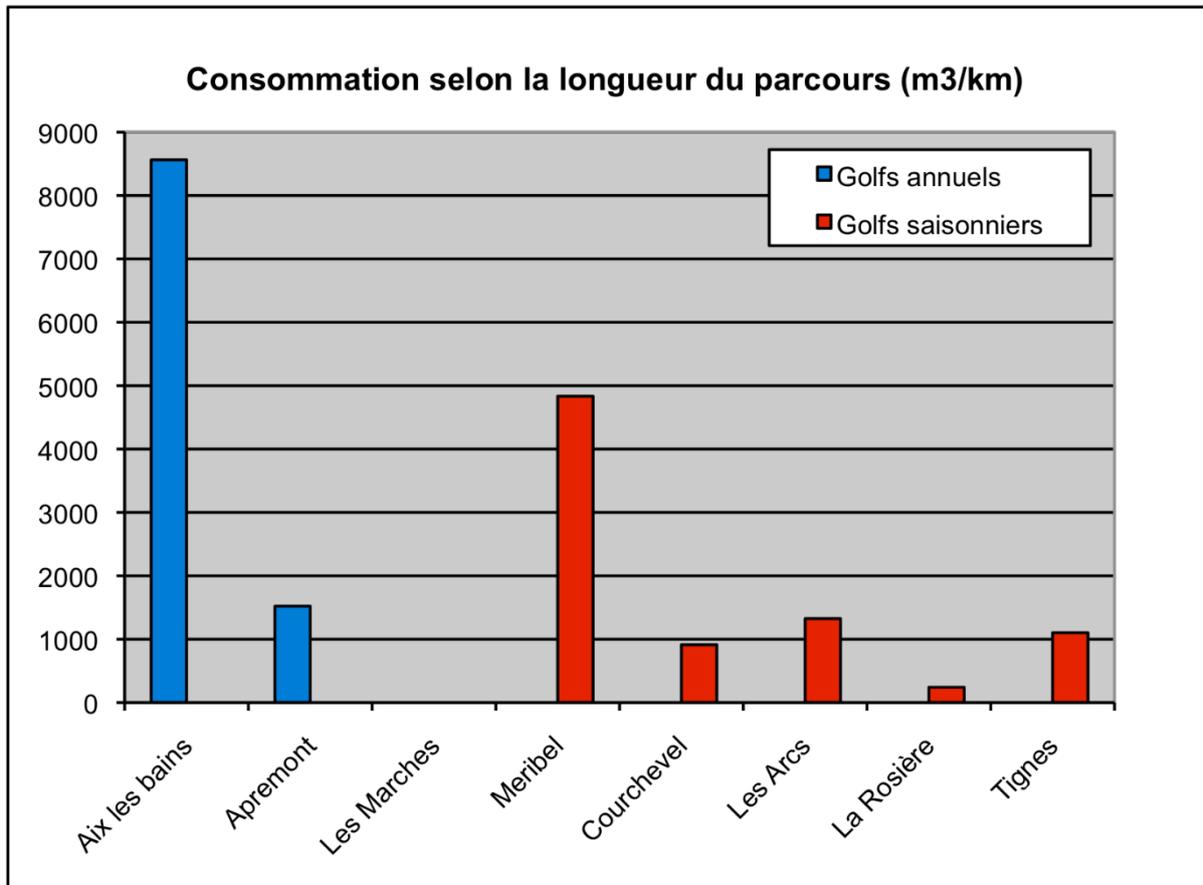
Conscients de la nécessité d'une démarche environnementale concernant la gestion de l'eau, la plupart des green-keepers³⁷ savoyards interviewés disent pratiquer un « arrosage raisonné ». Certains d'entre eux effectuent d'ailleurs un bilan annuel de la gestion de l'eau, tel que suggéré dans la « charte nationale golf et environnement » éditée par la FF Golf. Les données présentées ici sont déclaratives et dans certains cas estimatives.

Sachant que le 1^{er} rapport quinquennal (2006-2010) sur la gestion de l'eau par les golfs français fait état d'une consommation moyenne de 26.000 m³/an par tranche de 9 trous (source : FF Golf), on peut retenir qu'avec une consommation moyenne annuelle de 50.000 m³ d'eau par an, le golf 18 trous d'Aix-les-Bains a une consommation hydrique proche de celle de la moyenne nationale, tandis que pour les trois autres golfs 18 trous savoyards, qui ont un fonctionnement estival uniquement, les volumes d'eau utilisés sont très hétérogènes allant de 27.500 m³/saison (à Méribel) à 5.700 m³/saison (à Tignes). Le golf 9 trous du Granier-Apremont, avec une consommation moyenne annuelle de 4.000 m³ d'eau par an, est quant à lui particulièrement peu gourmand. Quant aux deux golfs compacts 9 trous ayant un fonctionnement saisonnier, les volumes d'eau utilisée varient du simple au triple allant de 1.250 m³/saison (à Courchevel) à 350 m³/saison (à La Rosière). Enfin, sur le golf Pitch & Putt des Marches, il n'y a pas d'arrosage, les greens et départs étant artificiels.

La consommation d'eau rapportée à la surface ou à la longueur des parcours ne modifie pas sensiblement la comparaison des consommations d'eau des golfs savoyards. Le rapport à la période d'ouverture montre que certains golfs de montagne, ouverts sur une période courte, se rapprochent du golf d'Aix-Les-Bains, ouvert toute l'année.

37 Intendant, gestionnaire et responsable technique de l'entretien du parcours





Alors que les enquêtes menées par la FF Golf (source : 1er rapport quinquennal sur la gestion de l'eau par les golfs français) indiquent que sur le territoire national l'essentiel de l'eau utilisée pour l'arrosage des golfs provient de forages (46%), en Savoie l'eau d'arrosage est surtout prélevée dans des cours d'eau (58%) et une part importante (38%) est récupérée soit dans le réseau de neige de culture pour certaines stations de sport d'hiver ayant à proximité de leur golf des enneigeurs (aux Arcs) ou une retenue collinaire (à Méribel), soit au niveau de trop-plein de captage d'eau potable. Par contre, alors qu'à l'échelle nationale l'eau de pluie récupérée par les golfs à des fins d'arrosage représente 24% de l'eau utilisée, en Savoie elle ne compte que pour 4%.

Utilisations des produits phytosanitaires par les golfs savoyards

Source : Étude des conditions de développement du golf en Savoie – État des lieux – Valérie Pasté-Fressard

Tous les exploitants rencontrés indiquent ne pas utiliser de produits phytosanitaires, ou très peu dans le cas d'un traitement préventif en début de saison. Aucune donnée chiffrée n'a été communiquée.

La fertilisation se fait, quant à elle, en petite quantité de façon régulière sur les greens et une à deux fois par saison en fonction des besoins sur les fairways. Nombre d'exploitants déclarent utiliser des produits à impact environnemental et sanitaire faible, agréés en agriculture biologique ou qui répondent au cahier des charges engrais golfeques. Aucune donnée précise n'a été communiquée.

IMPACTS SUR LES MILIEUX NATURELS ET LES ESPÈCES

C'est lors de la création d'un golf que les impacts sont potentiellement les plus forts, avec une artificialisation ou une transformation possible de milieux naturels, parfois remarquables. Pour autant l'impact de l'entretien et de la fréquentation ne doit pas être négligé dans les études d'impact. Si un golf reste un espace vert, il fait l'objet de tontes, et potentiellement de fertilisation ou de traitements phytosanitaires. La préservation du fonctionnement des milieux humides, le maintien d'une évolution la plus naturelle possible des roughs peuvent permettre de préserver une certaine biodiversité.

Exemples en Savoie

Source : Étude des conditions de développement du golf en Savoie – État des lieux – Valérie Pasté-Fressard,

Il n'est pas rare de voir des golfs associés plus ou moins étroitement à des zones naturelles remarquables. Ainsi, le golf du Granier-Apremont se trouve au sein d'une ZNIEFF³⁸, sur des zones humides et sur un corridor biologique Bauges-Chartreuse qui a fait l'objet d'un contrat porté par Métropole Savoie et le CEN³⁹ de Savoie. Le golf des Arcs est situé sur un territoire qui regorge de petites zones humides (dont 2 sur le golf). Celui de Tignes est en partie implanté sur l'espace fonctionnel de la grande zone humide du Lac de Tignes. Ceux de Méribel et d'Aix-les-Bains sont situés à proximité de ZNIEFF.

D'une manière générale le rythme de tontes est élevé sur les greens (1 fois par jour ou tous les deux jours) et sur les fairways (1 à 2 fois par semaine). Celui des roughs est variable (1 fois par semaine à 2 fois par mois) en fonction de la « politique de gestion » de l'exploitant. Les déchets de tonte, feuilles mortes et autres déchets verts sont souvent épandus sur les fairways ou compostés dans une zone de rough (ils sont évacués à Aix).

Une partie importante des roughs des golfs de la Rosière et de Granier-Apremont est laissée en évolution naturelle pour maintenir la flore et la faune associée. Cette question n'a pas été évoquée par les autres gestionnaires de golf interviewés.

38 ZNIEFF : zone naturelle d'intérêt faunistique et floristique

39 CEN : conservatoire des espaces naturels

INTERACTIONS AVEC LES AUTRES USAGES DE L'ESPACE

En montagne, l'alternance saisonnière entre l'usage ski en hiver et golf en été est fréquente. Si en Savoie il s'agit surtout de ski de piste (à l'exception de Tignes : ski nordique et free ride), des exemples d'alternance entre golf et ski de fond existent en France, à Corrençon (38), au col Bayard (05), à Barcelonnette (04)...), accompagnés d'une mutualisation des locaux et d'une pluriactivité des personnels.

En été, avec la plus grande multiplicité des pratiques, le partage de l'espace semble plus difficile, pour des questions de sécurité et de qualité des terrains. Les autres activités estivales de loisirs, cheminements piétons et VTT notamment, doivent contourner ou traverser le golf. A Corrençon une piste de ski-roue s'inscrit dans l'offre ski nordique du Vercors.

En l'état actuel des pratiques un terrain utilisé pour un golf est soustrait à l'activité agricole, même si des agriculteurs peuvent y trouver une diversification de leurs activités. La recherche bibliographique sur la caractérisation des golfs en montagne n'a apporté que très peu d'exemples de maintien d'une activité agricole dans l'emprise d'un golf en montagne. La poursuite d'une exploitation forestière semble a contrario possible comme à Corrençon.

Exemples en Savoie

Source : Étude des conditions de développement du golf en Savoie – État des lieux – Valérie Pasté-Fressard

À l'exception du golf d'Aix-les-Bains implanté en ville, les golfs savoyards sont situés en zone rurale ou de montagne, ce qui induit une cohabitation nécessaire avec les autres usagers.

L'hiver, les terrains de golfs de montagne situés sur les domaines skiables deviennent des pistes de ski de fond ou de ski alpin utilisées par les skieurs. L'enneigement artificiel des pistes de ski alpin constitue une contrainte en début de saison d'exploitation des golfs car la neige de culture a une durée de vie plus longue que la neige naturelle et retarde la reprise de la végétation et donc la remise en état des parcours. En fin de saison d'hiver lorsque le manteau neigeux est peu épais, les passages répétés des engins de damage nécessaires à l'entretien des pistes de ski peuvent être à l'origine de détériorations du terrain naturel qui doit alors être restauré avant le début de la saison golfique.

Les exemples d'intégration forte des parcours golfs avec d'autres usages sont plutôt limités en Savoie. À Aix, les adeptes du jogging sont tolérés toute l'année le long des pourtours du golf. À Apremont, La Rosière, Méribel, Tignes, des sentiers piétons et des parcours VTT traversent le golf. Ils sont régulièrement empruntés par des VTTistes, des promeneurs... et des cavaliers aux Marches. En dehors de ces cheminements, toute autre activité que la pratique du golf est interdite (Courchevel) ou déconseillée (Méribel). Des filets sont parfois installés (Les Arcs).

On recense quelques chalets (résidences secondaires) dans l'emprise du golf (Méribel) ou à proximité immédiate (Méribel, les Arcs), un restaurant et un hôtel à proximité (Courchevel), un lotissement à proximité aux Marches.

Hormis le passage, quelques jours en début de saison, d'un troupeau ovins sur le golf de la Rosière, aucun autre usage agricole dans l'emprise d'un golf, sur les roughs en particulier, n'a été signalé. Par contre de nombreux golfs sont entourés de parcelles agricoles à vocation pastorale notamment (Val d'Isère, Les Arcs, Courchevel), pâture de chevaux et cultures (Apremont et les Marches). La présence de bétail à proximité peut conduire à clôturer le golf (Parc du Manchet à Val d'Isère).

ÉVALUATION DE L'IMPACT DES PROJETS DE GOLFS SUR LE TERRITOIRE SAVOYARD

Sources :

- *Étude des conditions de développement du golf en Savoie – État des lieux – Valérie Pasté-Fressard*
- *Impacts des projets de golf sur l'activité agricole et l'environnement naturel – Lauriane Miara*

Les questions environnementales doivent faire partie des données de conception des projets au même titre que les éléments techniques, financiers, commerciaux. Il s'agit tout d'abord de s'attacher à éviter les impacts sur l'environnement, y compris au niveau des choix fondamentaux (nature du projet, localisation, voire opportunité). Cette phase essentielle est préalable aux autres actions consistant à réduire les impacts environnementaux des projets et en dernier lieu, si besoin, à compenser les impacts résiduels. C'est en ce sens et compte-tenu de cet ordre que l'on parle de « séquence éviter, réduire, compenser ».

Le travail présenté ci-dessous ne se substitue pas à l'étude d'impact ou d'incidence, à laquelle doivent être dans la plupart des cas soumis les projets, dans le cadre des autorisations administratives. Il s'agit d'une évaluation plus en amont par croisement des zones de projets avec les zonages d'urbanisme, environnementaux et les espaces agricoles connus. Sa vocation n'est pas de déterminer de manière définitive la faisabilité et les modalités de tel ou tel projet en particulier, mais d'engager une évaluation environnementale au sens large, y compris sur les espaces agricoles, à l'échelle d'un territoire ; approche qui devra dialoguer avec le projet sportif et/ou touristique de ce même territoire. Cette démarche semble appropriée dans le cas d'un SCOT, et constitue le premier niveau, à l'échelle d'un territoire, de la logique « séquence éviter, réduire, compenser » ; à savoir d'abord travailler à l'évitement des impacts par une localisation et un dimensionnement appropriés des projets.

La méthode et les données utilisées

Ce travail a été réalisé lors des deux stages co-encadrés par la DDT et la DDCSPP de la Savoie. L'état des lieux a notamment permis de recenser les projets connus et localisés auprès des porteurs de projets ou des collectivités (voir tableau page 12). Ces projets sont à des stades d'avancement différents : parfois leur emprise est assez bien déterminée. Dans d'autres cas il est clairement affiché qu'il s'agit d'une zone d'étude plus vaste pour un projet de taille inférieure ; ce qui peut conduire dans l'analyse à surestimer les impacts, sauf à pondérer les chiffres avec l'emprise théorique finale du projet. C'est le cas de Saint-Martin-de-Belleville, Valmorel et dans une moindre mesure Val-d'Isère. Enfin des projets simplement évoqués (La-Toussuire, Sollières-Sardières, Voglans...) n'ont pas été étudiés.

Huit projets ont été étudiés, dans des secteurs divers :

- Sud chambérien : Granier-Apremont et Les-Marches ;
- Combe de Savoie : Grésy-sur-Isère ;
- Tarentaise : Courchevel, Saint-Martin-de-Belleville, Valmorel, Val-d'Isère ;
- Maurienne : Valloire.

L'approche peut être rééditée sur d'autres projets ou sur ces mêmes projets au fil de leur élaboration.

Les zones d'étude ou de projet ont été croisées avec différentes données détenues par la DDT, pour identifier les difficultés prévisibles et les impacts potentiels des projets :

- documents d'urbanisme : cartographies et prescriptions des SCOT (Métropole Savoie et Arlysère), règlements des POS⁴⁰ ou PLU⁴¹ ;
- zonages environnementaux : croisement avec les inventaires et différents outils de gestion ou de protection : inventaires ZNIEFF, zones humides, zones de reproduction potentielles du tétras-lyre – APPB⁴², parcs et réserves naturelles, sites Natura 2000 et continuités écologiques ;
- terres agricoles : on ne dispose pas dans ce domaine de données homogènes et exhaustives. Ont été utilisées, quand elles existaient, les études plus ou moins récentes sur la valeur des terres

40 POS : plan d'occupation des sols

41 PLU : plan local d'urbanisme

42 APPB : arrêté préfectoral de protection du biotope

agricoles réalisées par la Chambre d'agriculture pour les communes dans le cadre de l'élaboration des PLU. En Tarentaise une étude récente réalisée par le porteur de SCOT a permis d'avoir une approche homogène sur les communes du territoire. À défaut, une visite terrain a été effectuée avec la Chambre d'agriculture (Apremont) ou la valeur agricole des terres est restée non renseignée (Chignin). Cette approche a été complétée par le croisement avec le zonage A des PLU et les données déclaratives des agriculteurs pour les aides PAC, dont on sait qu'elles ne couvrent par l'exhaustivité de la surface agricole utilisée (fichiers dits du RPG⁴³).

Les livrables :

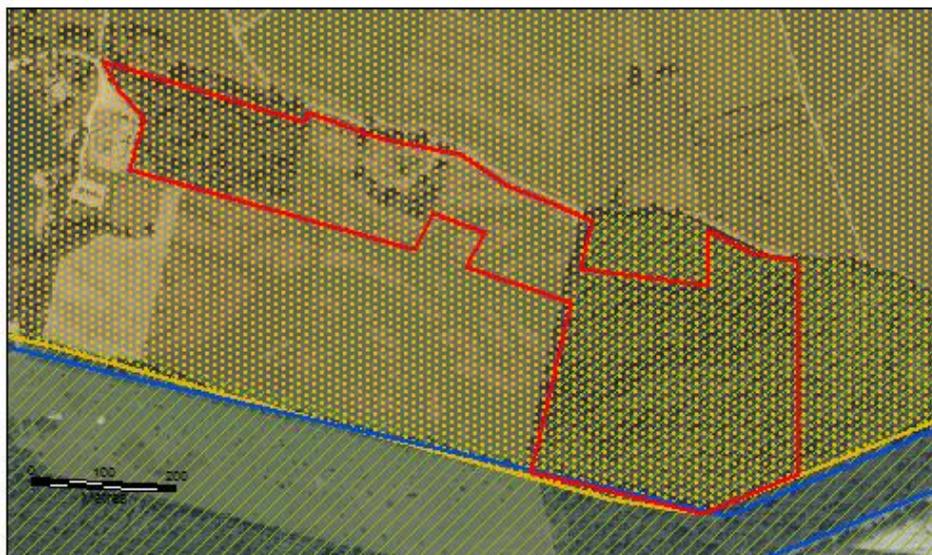
Des fiches ont été tirées de ce travail (une par projet) qui reprennent les éléments fournis par le porteur de projet, croisés avec les données citées ci-dessus sous forme de cartes et de surfaces impactées par le projet, et complétées par une analyse qualitative. Il s'agit d'un travail de stage, sur des projets à des degrés divers de délimitation et d'avancement, qui ne préjuge pas de l'analyse des projets définitifs par un service de l'État en vue d'une autorisation administrative (cf. Étude des conditions de développement du golf en Savoie – Impacts des projets de golf sur l'activité agricole et l'environnement naturel – Lauriane Miara) ;

Une analyse multicritère a été faite à partir des surfaces d'étude et de projet, croisée avec différents zonages. L'hétérogénéité de l'avancement des projets ne permet pas d'en tirer des conclusions définitives. Les seuils choisis pour chaque critère sont par définition discutables (Schématiquement les impacts des projets sont appréciés en fonction de leur surface : on considère que les équipements présentent un impact global fort pour les golfs 18 trous (plus de 40ha), moyens pour les golfs 9 trous (19 à 39ha), et faibles pour les compacts 9trous (moins de 18ha), quant aux impacts détaillés (aspects urbanismes, environnement et agricoles) les seuils retenus correspondent généralement au ¼ des valeurs précédemment citées). Cette analyse quantitative permet de confirmer l'analyse qualitative et a vocation à identifier les risques de chaque projet.

Enfin une synthèse qualitative et quantitative, appuyée sur l'addition des surfaces impactées, permet d'avoir un ordre de grandeur de l'impact cumulé des projets à l'échelle d'un territoire.

43 RPG : le registre parcellaire graphique est un système d'information géographique permettant l'identification de parcelles agricoles.

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL SUR LA ZONE DE PROJET DE GOLF DE GRESY-SUR-ISERE



Natura 2000

▭ Limites de la zone Natura 2000

ZNIEFF

▨ ZNIEFF type I

Parc Naturel Régional (PNR)

▨ Limites du PNR des Bauges

Golf

▭ Limites du projet de golf



Zones humides

▨ Tourbière "Marais de la Grande Size"

▨ Zone humide "Marais de la Bialle"

▨ Forêt alluviale

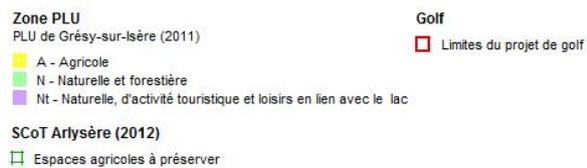
Corridor biologique

▨ Corridor "Grésy sud"

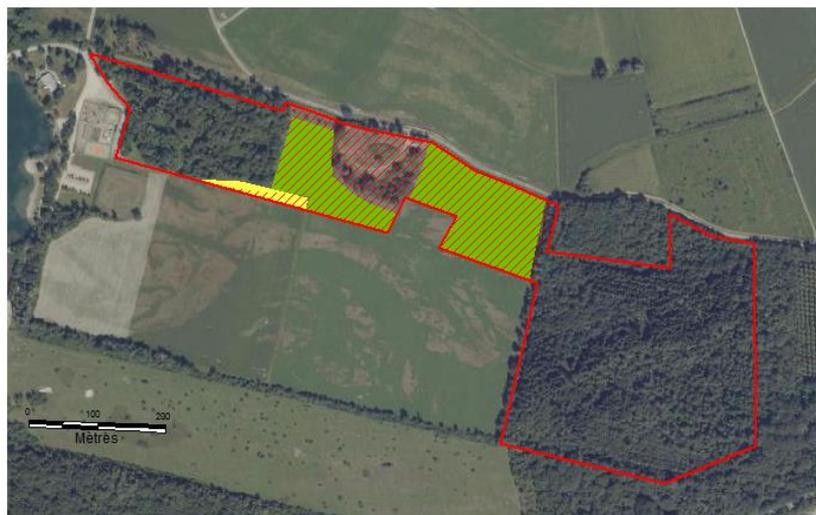
Golf

▭ Limites du projet de golf

DESTINATION DES SOLS SUR LA ZONE DE PROJET DE GOLF DE GRESY-SUR-ISERE



CONTEXTE AGRICOLE SUR LA ZONE DE PROJET DE GOLF DE GRESY-SUR-ISERE



ANALYSE DES INTERACTIONS AVEC LES MILIEUX NATURELS SENSIBLES

Sur les 302 ha de zones d'études, sont concernés :

- environ 54 ha de ZNIEFF de type 1, dont 24 sur Apremont ; le reste étant réparti de manière équivalente entre Les Marches, Grésy-sur-Isère et Saint-Martin-de-Belleville ;
- environ 33 ha de zones humides, les plus importantes sur Saint-Martin-de-Belleville (12,5 ha) et Grésy-sur-Isère (10,5 ha), et dans une moindre mesure Val-d'Isère (5 ha), Les-Marches 18 trous (4,1 ha) et Apremont (1,6 ha) ;
- plus de 100 ha de corridors biologiques identifiés dans la cartographie départementale ;
- une zone de reproduction potentielle du tétras-lyre (potentialité forte) sur la majeure partie du projet d'extension du golf de Courchevel, qui l'inclut dans les réservoirs de biodiversité identifiés dans le SRCE⁴⁴ et la cartographie départementale de la trame verte et bleue.

La présence de ZNIEFF de type I indique d'approfondir les études sur les habitats et espèces recensés (et notamment espèces protégées) pour définir la faisabilité et la localisation précise du projet.

L'intégration des zones humides dans les projets peut s'étudier mais devient rédhibitoire quand elles occupent une partie trop importante de la zone de projet (exemple 55% à Grésy-sur-Isère).

L'identification de zones de reproduction du tétras-lyre, faite sur le massif alpin à petite échelle, indique là aussi un besoin d'étude plus approfondi pour évaluer la compatibilité du projet avec le maintien de l'espèce sur site, et si besoin les mesures de gestion à mettre en place.

Enfin l'interaction du projet de golf avec un corridor biologique s'analyse différemment suivant le contexte initial. En milieu urbain et périurbain, un projet de golf peut contribuer à préserver un espace vert face à l'urbanisation... argument valable à condition que ce ne soit pas au détriment de terres agricoles de valeur. Dans un milieu initial très naturel, le projet apportera plutôt un certain degré d'artificialisation. Dans tous les cas, le maintien d'espaces en évolution naturelle, d'infrastructures paysagères facilitant le déplacement de la faune dans l'axe du corridor, l'absence de clôtures, d'éclairage nocturne... seront des conditions de maintien de la fonctionnalité du corridor.

Enfin la proximité d'un projet avec un site Nature 2000 a de fortes chances de générer une évaluation des incidences Natura 2000 (cas de Grésy-sur-Isère), au titre de critères définis par la liste nationale (étude d'impact ou procédure loi sur l'eau...) ou une liste locale (défrichements, aire de sport > 2ha, retournement de prairie permanentes...).

44 SRCE : schéma régional de cohérence écologique

Grille multicritères d'analyse des projets de golf

GOLFS	GRILLES D'EVALUATION					EVALUATION PAR PROJET Superficies concernées (ha) et impact (couleur)										Commentaires
	Compact 9 trous	Compact 9 trous Practice	9 trous	9 trous, Practice	18 trous	ST-MARTIN-DE-BELLEVILLE (rapporté à 9)	VALMOREL (rapporté à 9 trous -10 ha)	COURCHEVEL	LES MARCHES		APREMONT	VALLOIRE	GRESY	VAL D'ISERE (rapporté à 18 trous -29 ha)		
								Compact 9 trous	Pitch & putt et practice	Pitch & putt et practice	9 trous	Initiation 6 trous (7 ha)		pratique		
existants																
en projet						9 trous, Practice	Compact 9 trous, Practice	18 trous	9 trous	18 trous	18 trous, Practice	compact 9 trous, Practice	compact 9 trous, Practice	18 trous		
IMPACT	FAIBLE		MOYEN		FORT											
SUPERFICIES																
actuelle (ha)	0-9 ha	10-18 ha	19-39 ha	40-75 ha				15,00	5,80	5,80	15,80	7,00		1,00		
théorique du projet (ha)	12	15	25	28	45	28	15	45	25	45	48	15	15	45	Superficie moyenne type de projet selon les superficies moyennes de la FFGolf et de NGF.	
théorique extension (ha)	12	15	25	28	45	28	15	33	20	40	23	8	15	45	Surface théorique extension = Surface théorique type projet – S théorique équipement existant	
étudiée pour le projet (ha)						70,51	14,75	61,74	24,73	52,65	40,21	13,64	19,19	37,21	Superficie étudiée pour le projet (=superficie totale, yc surface de l'existant)	
extension rapportée aux surfaces de projet (ha)						25	10	46,74	18,93	46,85	24,41	6,64	19,19	29	Pour Valmorel, St Martin de Belleville, Val d'Isère, les superficies en extension ont été diminuées, les superficies étudiées étant annoncées plus vastes que les superficies de projets envisagés. Dans les autres cas, on retient la superficie étudiée moins la superficie actuelle.	
URBANISME PLU	0-2,25 ha	2,5-4,5 ha	4,8-9,8 ha	10-18,8 ha											Les Superficies impactées sont estimées comme suit : S. impactée = S. extension x % concerné de la Superficie étudiée. L'impact Fort/Moyen/Faible est ensuite déduit à partir des grilles d'évaluation.	
Zone N réservée aux activités sportives et de loisirs						3,53	0,00	45,98	0,00	0,00	4,98	3,55	3,16	16,23	= Surface du projet autorisée par le règlement du PLU : une surface élevée est donc favorable.	
Zone AU à urbaniser						0,25	2,92	0,00	0,00	6,62	0,00	0,50	0,00	0,00		
Zone N stricte						8,93	0,27	0,76	0,97	12,94	13,06	0,95	11,98	0,00		
Zone A						12,31	7,06	0,00	17,96	26,57	5,99	1,50	4,02	0,00		
URBANISME SCOT	0-2,25 ha	2,5-4,5 ha	4,8-9,8 ha	10-18,8 ha												
Espace agricole protégé									16,40	21,27	0,00		5,50			
Espace paysager protégé									18,84	30,75	5,59		0,00			
Réserve d'urbanisation									0,00	12,46	0,00		0,00			
ENVIRONNEMENT	0	0-2,25 ha	2,5-4,5 ha	4,8-9,8 ha	10-18,8 ha											
ZNIEFF type I						3,50	0,00	0,00	0,00	9,37	24,41	0,00	10,55	0,00		
Zone humide et tourbière						4,50	0,00	0,00	0,00	4,09	3,50	0,00	10,55	3,07		
Natura 2000						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7,23		
Corridor biologique						7,50	0,00	0,00	18,93	31,23	24,41	2,21	15,35	0,00	L'impact sur les corridors étant très variable (implantation/gestion), il n'est pas qualifié a priori.	
APPB						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Présence d'espèce vulnérable ou protégée						Tétras	Tétras	Tétras								
AGRICULTURE	0	0-2,25 ha	2,5-4,5 ha	4,8-9,8 ha	10-18,8 ha											
Enjeux agricole fort						11,98	0,00	0,00	18,93	24,76	0,00	1,72	4,99	8,50		
Enjeux agricole moyen						8,09	0,72	0,00	0,00	4,37	0,00	0,00	0,00	5,98		
Enjeux agricole faible						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,76		
Îlots PAC	0	0-2,25 ha	2,5-4,5 ha	4,8-9,8 ha	10-18,8 ha											
Prairie (permanente, temporaire)						17,90	1,31	25,14	5,59	14,76	0,66	0,05	3,36	6,35		
Culture céréalière						0,00	0,00	0,00	3,98	8,11	3,74	0,00	0,22	0,00		
ENTRETIEN																
Arrosage quantifié avec stockage/recyclage	oui	non	NSP	Partiel												

Analyse des interactions avec les espaces agricoles

Le détail projet par projet est indiqué sur les graphes ci-contre.

Les données ci-dessous sont calculées sur la base de ces 8 projets. La surface de projet a été prise en compte lorsqu'elle était déjà délimitée. Lorsque la surface d'étude était supérieure à la surface de projet connue, les impacts ont été rapportés à la surface de projet par une règle de trois. Pour Les-Marches, c'est le projet 18 trous qui a été pris en compte.

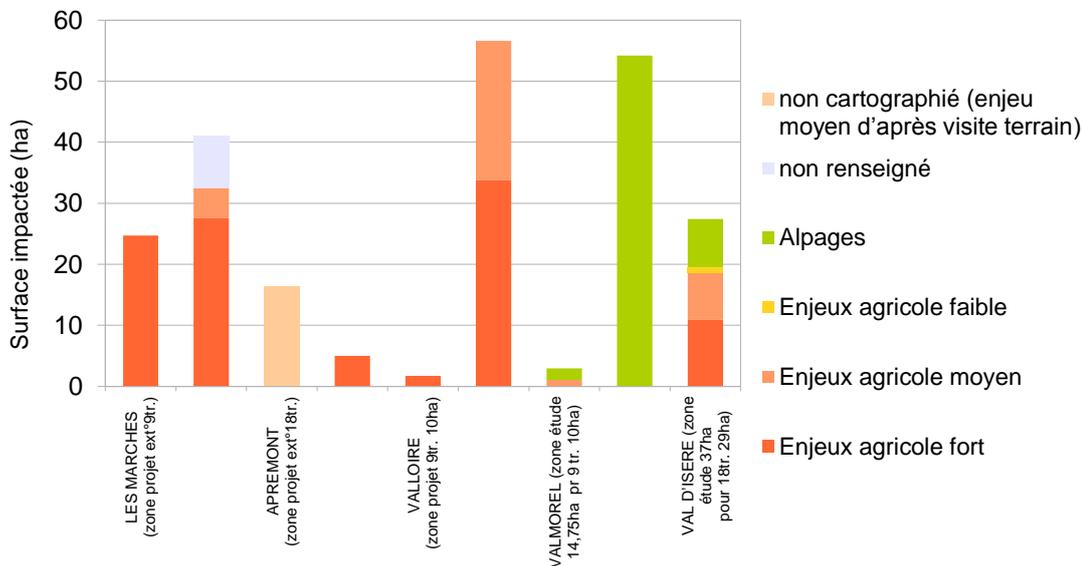
Surface (ha)	Cumul Savoie	Sud Chambérien	Tarentaise	Combe de Savoie	Maurienne
Surfaces de projet ou d'étude	302	93	184	19	7
Surfaces de projet	222	71	126	19	7
Surface agricole impactée par valeur (d'après études agricoles SCOT et PLU) : 162 ha					
enjeux forts	55	28	20	5	2
enjeux moyens	20	21	15		
Enjeux faibles	1		1		
Alpages	62		62		
Non renseigné	9	9			
Surface agricole impactée par type principal de culture déclarée (d'après RPG 2013) : 129ha ou 77ha si on exclut les usages non agricoles					
Grandes cultures	11	11			
Prairies permanentes ou temporaires	49	20	26	3	
Estives	2		2		
Autres	9	9			
Usage non agricole	52		51		1
Surface agricole impactée d'après zonage des POS / PLU : 65 ha					
Zonage A du PLU ou équivalent POS	65	40	19	4	2
Espace agricole protégé par le Scot	X	24	X	5,5	X

Cette analyse se limite à une approche spatiale. Projet par projet, elle est comparée dans le rapport de Lauriane Miara aux surfaces agricoles totales de la commune et permet d'appréhender une part des conséquences sur l'activité locale. Elle ne va pas jusqu'à une analyse de l'impact des projets sur l'économie agricole d'un territoire ou d'une filière, sur laquelle devrait s'appuyer la « séquence éviter / réduire / compenser » appliquée à l'agriculture, telle qu'introduite par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 11 septembre 2014. Cette dernière prévoit des compensations par le financement de projets collectifs pour consolider l'économie agricole du territoire.

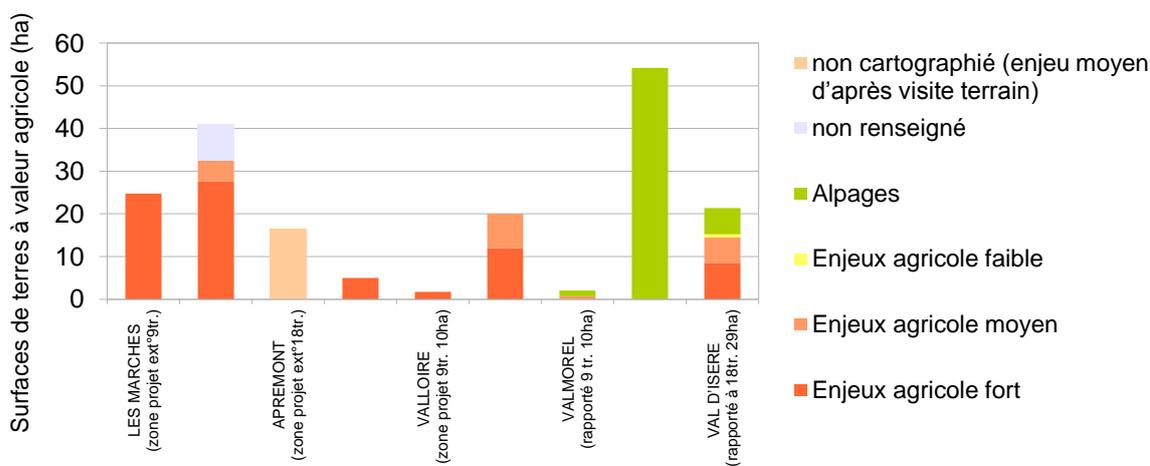
Deux indicateurs généraux peuvent cependant sensibiliser aux conséquences de la disparition de surfaces agricoles sur l'économie agricole d'une part, sur l'écosystème montagnard d'autre part :

- selon le recensement général agricole 2010, la destruction d'un emploi en exploitation agricole, entraîne la destruction de 5 emplois liés dans la filière agro-alimentaire et le commerce alimentaire local, soit 6 emplois locaux en tout ;
- en montagne, la suppression de prés de fauche a un impact direct sur le paysage et le maintien d'espaces ouverts : selon la chambre d'agriculture, 1 ha de prés de fauche permet d'entretenir 5 ha en alpage.

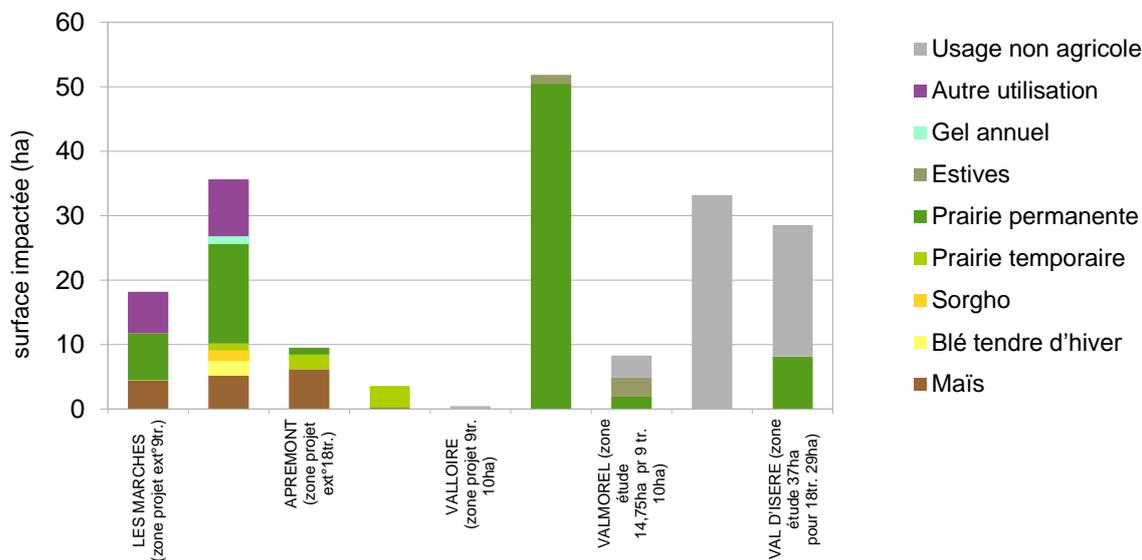
Croisement des projets de golf avec la valeur des terres agricoles
d'après études agricoles PLU et SCOT sauf Apremont : visite terrain.



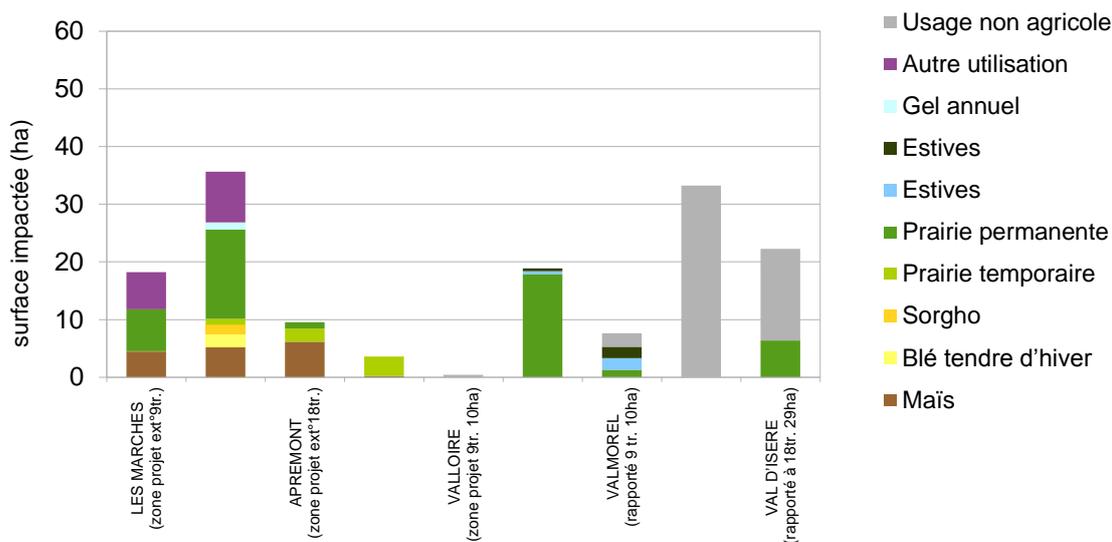
Croisement des projets de golfs avec la valeur des terres agricoles
d'après études agricoles PLU et SCOTsauf Apremont : visite terrain
surfaces pondérées par le rapport zone étude / zone projet si connu



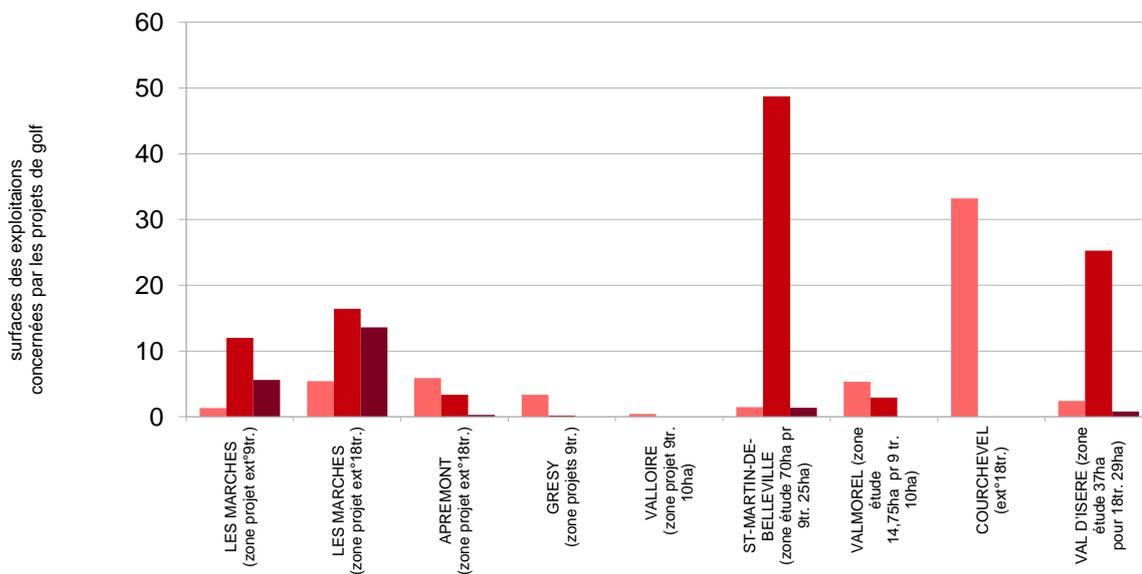
Croisement des projets de golf avec les cultures principales
données RPG déclaratives 2013, non exhaustives



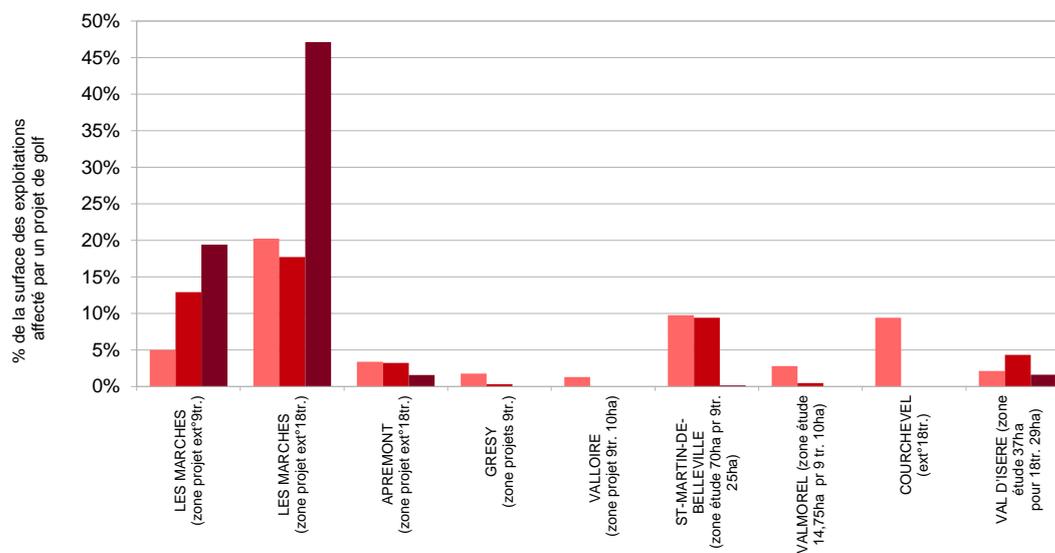
Croisement des projets de golf avec les cultures principales
données RPG 2013 déclaratives, non exhaustives
surfaces pondérées par le rapport zone étude / zone projet si connu



Surface des exploitations agricoles impactées par les projets de golf
données RPG déclaratives 2013, non exhaustives



% des surfaces des exploitations agricoles impactées par les projets de golf
données RPG déclaratives 2013, non exhaustives



SYNTHÈSE

En surface, les projets de golf concernent majoritairement des terres à vocation ou valeur agricole, et les exemples connus laissent peu de place à la poursuite d'une activité agricole sur l'emprise d'un golf. En général, 1 à 3 exploitations agricoles sont affectées, parfois pour des parts non négligeables de leur surface (sud chambérien) ou des surfaces agricoles de valeurs (prairies à Saint Martin de Belleville, en zone Beaufort, prairies et grandes cultures aux Marches et dans une moindre mesure à Val d'Isère et Apremont).

Les enjeux environnementaux concernent des surfaces plus réduites, et plus inégalement réparties entre les projets (hormis les corridors écologiques qui concernent 5 nombreux projets). La compatibilité de leur préservation avec les projets reste à démontrer. Le cumul d'enjeux environnementaux à Grésy-sur-Isère, sur plus de la moitié de la surface du projet, remet en cause sa réalisation. Sur les autres cas, les études sont à approfondir, et devraient conduire à minima à revoir certaines localisations (Saint Martin de Belleville ?) ou mieux cibler les emprises de projet.

L'enjeu a été proposé comme moyen lorsque les surfaces concernées sont faibles, ou que la prise en compte des enjeux dans le projet semble possible (par exemple corridors biologiques ou petites zones humides). Cela ne veut pas dire qu'il ne s'agit pas de milieux sensibles.

Projets de golfs de plaine :

	Compatibilité documents d'urbanisme	Enjeux agricoles	Enjeux environnementaux
Grésy-sur-Isère 9 trous + 19 ha	SCOT : en partie en zone agricole protégée du SCOT, PLU : 4 ha en zone A.	Moyens : 5 ha agricoles à enjeux fort, essentiellement prairies. 2 exploitations concernées marginalement (0,3 et 1,75% de leur surface déclarée RPG).	Cumul d'enjeux forts (zone humide, forêt alluviale, ZNIEFF, proximité APPB, corridor)
Apremont extension 18 trous + 24 ha	SCOT : espace naturel à protéger, aménagement sportif possible. PLU : 25% projet en zone agricole du POS	Moyens (sous réserve de confirmer valeur des terres agricoles) : 9.5 ha RPG 3 exploitations affectées pour au minimum 0.3, 3,4 et 5,9 ha et 1,6, 3,2 et 3,4% de leur surface déclarée RPG). Prairies et céréales. Proposition de revalorisation des prairies dans le cadre d'une MAEt type « prairie fleurie »	Forts : ZNIEFF I, zones humides, corridor biologique, mais volonté d'intégration dans le cadre du contrat de corridor, avec appui du CEN.
Les-Marches Extension 9 trous + 19 ha	SCOT : 87% du projet en zones agricoles à protéger PLU / POS : 95% en zone agricole	Forts – 19 ha déclarés RPG, à valeur agricole forte – céréales et prairies - 3 exploitations affectées pour au minimum 1 à 13 ha.	Moyens corridor biologique
Les-Marches extension 18 trous + 47 ha	SCOT : 45% du projet en zones agricoles à protéger et 27 % en réserve d'urbanisation long terme PLU / POS : 30 ha en zone agricole	Forts – 36 ha déclarés RPG, à valeur agricole forte sur la 1 ^{ère} tranche 9 trous en particulier. 3 exploitations affectées pour au minimum 5 à 16 ha, dont 1 petite exploitation fortement affectée (47% de sa surface, en prairie)	Moyens zones humides à la marge, corridor biologique

Projets de golfs de Montagne

	Compatibilité documents d'urbanisme	Enjeux agricoles Zone Beaufort	Enjeux environnementaux
Valmorel 9 trous compact 15 ha étudiés 9 ha de projet	PLU : 71 % en A, 29 % en AU	Faibles : Terres à valeur moyenne et alpages - impact de l'ordre d'1 ha prairies et 2 ha estive. 2 exploitations	Faible ou non connus
Valloire 9 trous compact 10 ha	PLU : 22 % du projet en A, quelques % en U. le reste en zonage N plus ou moins adaptés	Faibles : 1,7 ha à valeur forte à Valloire mais quasi pas d'usage déclaré – 1 exploitation	Faibles à moyens corridor biologique
Saint-Martin-de-Belleville 9 trous 71 ha étudiés 25 ha de projet	PLU : pour moitié zonage N plus ou moins adaptés, pour moitié zones A	Forts – 50 ha de prairies déclarées sur zone d'étude, dont 33 ha à valeur forte. 3 exploitations concernées dont 1 pour 40 ha, inf. à 10% de sa surface.	Forts – 13 ha de zone humide, 10 ha de ZNIEFF 1 et 21 ha de corridor sur la zone d'étude
Val-d'Isère 18 trous 37 ha étudiés 29 ha de projet	PLU : zonage N plus ou moins adaptés	Assez fort , alpages et prairies, env. 10 ha à valeur forte – impact réparti sur 3 exploitations.	Moyens : ZNIEFF 2 et 4 ha de zone humide
Courchevel Extension 18 trous + 62 ha	PLU : essentiellement Ns	Moyens , 88 % agricole, usage à vérifier – alpages, présence MAEt, 1 exploitation affectée pour moins de 10 %	Forts zone de reproduction potentielle du tétras – lyre – potentialité forte

GUIDE DES PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

Ce chapitre suppose que la phase amont de réflexion sur l'opportunité des projets, leur faisabilité au regard des enjeux environnementaux, agricoles et d'aménagements a été réalisée. Dans la conception et la mise en œuvre de leurs projets, les maîtres d'ouvrage doivent également définir les mesures adaptées pour éviter, réduire et, lorsque c'est nécessaire et possible compenser leurs impacts négatifs significatifs sur l'environnement. Cette démarche doit conduire à prendre en compte l'environnement le plus en amont possible lors de la conception des projets d'autant plus que l'absence de faisabilité de la compensation peut, dans certains cas, mettre en cause le projet.

La création d'un golf implique de mener un certain nombre de démarches nécessaires à l'obtention des autorisations administratives idoines, qui vont être évoquées brièvement dans le tableau suivant. Ce tableau reprend les procédures les plus fréquemment mobilisées.

Ces procédures peuvent être enclenchées pour diverses raisons :

- le principe même de réaliser un golf, qui au delà d'une superficie de 25ha, génère la réalisation d'une étude d'impact ;
- la réalisation de travaux ou d'installations annexes affectant l'utilisation des sols (code de l'urbanisme) ;
- le risque ou la réalité d'impacts sur les milieux naturels, forestiers, sur la faune et la flore ou sur l'eau et les milieux aquatiques (code de l'environnement, code forestier).

Il n'y a donc pas une procédure type pour la réalisation d'un golf mais un certain nombre de procédures à enclencher ou non en fonction des particularités et de l'ampleur du projet et des caractéristiques du lieu d'implantation.

Ces procédures, notamment en matière d'environnement, servent à encadrer le projet, à minimiser ses impacts et à assurer la concertation avec les acteurs affectés par le projet. Il est important, en dialogue

avec les administrations concernées, de bien les identifier et de conduire les études demandées dès l'amont du projet pour que celui-ci puisse être adapté à son environnement et s'y intégrer au mieux. L'appui d'un bureau d'études est généralement nécessaire pour préparer ces demandes d'autorisation.

Le respect des règles d'urbanisme et des documents de planification

Le projet de golf doit être conforme au document d'urbanisme de la commune concernée, à savoir le POS ou le PLU et le cas échéant rendu possible par le SCOT en vigueur sur le territoire. L'occupation du sol doit en général être précédée de demandes d'autorisations au titre du code de l'urbanisme.

POS ou PLU ou PLUi (intercommunal)

L'équipement golfique doit ainsi respecter le règlement associé au plan de zonage du document d'urbanisme de la commune. Ainsi par exemple, en ce qui concerne le PLU, seules certaines zones de la commune classées N (naturelles) permettent la réalisation d'un équipement golfique, les zones A (agricoles), AU (à urbaniser) ou U (urbaines) étant affectées à d'autres destinations.

Dans le cas où la réalisation d'un équipement golfique n'est pas permise par ces documents, il faudra procéder à une révision ; cette dernière est conduite par la commune ou par l'intercommunalité.

Cas particulier des zones inondables

Ces zones peuvent être identifiées et réglementées dans le cadre d'un PPRi (plan de prévention des risques d'inondation), document valant servitude et annexé aux PLU(i), ou par de simples études, qui peuvent conduire à des prescriptions dans le cadre du règlement des PLU(i).

A titre d'exemple, le PPRi de la Combe de Savoie autorise dans les zones inondables « les aménagements à vocation sportive et de loisirs et leurs équipements (vestiaires, sanitaires... constructions limitées à 20m²) sous réserve qu'ils ne génèrent pas d'obstacles préjudiciables au bon écoulement des eaux, et sous réserve d'attestation PCS (plan communal de sauvegarde). »

SCOT

En zone de montagne, l'occupation du sol par un équipement golfique ≥ 25 ha doit être prévue et précisément localisée par le SCOT via une UTN. Dans tous les cas, vu la surface occupée par un tel équipement, il est également logique qu'il soit prévu au SCOT ou tout du moins rendu possible par le document d'orientations et d'objectifs de ce dernier.

Dans le cas où la réalisation d'un équipement golfique n'est pas compatible avec le SCOT, seule une révision de ce document, suivie par celle du document d'urbanisme de la commune, peut le rendre possible, en tenant compte des exigences de modération de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers fixés par les lois Grenelle⁴⁵ et ALUR⁴⁶.

La prise en compte de la spécificité « montagne »

En zone de montagne, si le projet d'équipement golfique est situé sur une zone non couverte par un SCOT, il devra faire l'objet (comme tout projet d'aménagement ou équipement à visée touristique) d'un « dossier UTN » pour une surface supérieure ou égale à 25 ha ou pour des aménagements annexes.

Dans le cas où le projet d'équipement est situé sur un territoire couvert par un SCOT, ce dernier doit prévoir une UTN pour la création d'un espace golfique qui doit être localisé. Sinon, seule une modification ou une révision du SCOT permettra la réalisation du projet.

45 Loi Grenelle n° 788 du 12 juillet 2010

46 Loi ALUR n° 366 du 24 mars 2014 : Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové

L'évaluation des impacts du projet

Si le projet excède une certaine superficie, s'il est associé à des opérations de défrichement ou si les terrains concernés sont situés en secteur sauvegardé, site classé ou réserve naturelle, il faut envisager une « **étude d'impact** ». Selon les cas qui dépendent de seuils (cf. tableau p. 61), celle-ci est « au cas par cas » ou « obligatoire ». Les projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements devant comporter une étude d'impact sont soumis à **enquête publique** (article L.123-2 du code de l'environnement) réalisée par l'autorité compétente pour autoriser l'opération, à laquelle est associée l'étude d'impact. Le cas échéant, l'autorité de l'État ou l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou de l'établissement public responsable du projet, se prononce ensuite, par une « **déclaration de projet** », sur l'intérêt général de l'opération projetée (article L.126-1 du même code).

Le **défrichement** fait l'objet d'une procédure d'autorisation dans les cas listés dans le tableau.

Dès lors que des impacts sur l'eau et les milieux aquatiques sont prévus par le projet (prélèvements ou rejets effectués dans un système aquifère, assèchement ou remblais de zones humides, imperméabilisation, modification ou dérivation d'un cours d'eau, création d'un plan d'eau, etc.), il faut faire un « **dossier loi sur l'eau** » avec, selon les cas qui dépendent de seuils (cf. tableau p. 61), une **notice d'incidence (régime de la déclaration) ou une étude d'incidence (régime de l'autorisation)**. Dans ce dernier cas, une enquête publique doit être menée par un commissaire enquêteur. S'il y a par ailleurs étude d'impact, elle vaut étude ou notice d'incidence pour les procédures dites « loi sur l'eau » et doit dans ce cas apporter un niveau de précision suffisant concernant les impacts sur les milieux aquatiques.

Si le projet est situé sur une zone où ont été répertoriées des **espèces protégées** de faune ou de flore, leur destruction, leur prélèvement ou leur capture sont interdits conformément à l'article L.411-1 du code de l'environnement. Des **dérogations** peuvent toutefois être autorisées en application de l'article L.411-2 du code de l'environnement dans un nombre de cas limités (cf. encart p. 63), à condition qu'il n'existe pas d'autre solution satisfaisante et que la dérogation ne nuise pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle.

Si le projet est situé sur une zone incluse dans le réseau européen Natura 2000 et qu'il fait partie de l'une des 3 listes : nationale, locale n°1 ou locale n°2 (cf. encart p. 63), une **évaluation des incidences Natura 2000** est nécessaire. L'évaluation des incidences Natura 2000 est insérée dans les régimes d'encadrement existants ; les procédures habituelles (services instructeurs, autorités décisionnaires, délais) demeurent inchangées. Un régime d'autorisation propre à Natura 2000 est néanmoins créé pour les projets ne relevant d'aucun autre régime administratif d'autorisation, d'approbation ou de déclaration.

Lorsque le projet est soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau, les demandes d'autorisations au titre de la loi sur l'eau, du défrichement, de la destruction d'espèces protégées et l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000 sont regroupées dans une procédure unique, instruite par la DDT, dans le cadre d'une expérimentation menée sur 3 ans à partir de juin 2014,

La déclaration d'utilité publique et l'expropriation

La maîtrise du foncier fait partie des conditions de réalisation d'un projet. Si elle n'est pas assurée, les porteurs de projet publics peuvent recourir à l'expropriation, en tout ou partie, des terrains nécessaires à la réalisation d'équipements touristiques et sportifs tels un golf. L'expropriation ne peut être prononcée qu'à la condition qu'elle réponde à une utilité publique constatée à la suite d'une enquête réalisée par les services du préfet, et qu'il ait été procédé, contradictoirement, à la détermination des parcelles à exproprier ainsi qu'à la recherche des propriétaires, des titulaires de droits réels et des autres personnes intéressées.

TABLEAU RÉCAPITULATIF

Réglementation	Nature de l'intervention	Seuils	Procédures	Autorité compétente Service instructeur	
Code de l'urbanisme Permis d'aménager Permis de construire ou déclaration préalable Article L421-1 et suivants Article R421-1 et suivants	Installations et aménagements affectant l'utilisation des sols	Superficie du terrain \geq 25 ha	Permis d'aménager	Maire	
	Travaux affectant l'utilisation des sols	Exhaussements ou affouillements > 2 m et concernant un terrain d'une superficie > 100 m ² et < 2 ha	Déclaration préalable		
		Exhaussements ou affouillements > 2 m et concernant un terrain d'une superficie > 2 ha	Permis d'aménager		
	Construction d'un chalet-accueil, club-house, local de maintenance...	Emprise au sol et/ou surface de plancher > 5 m ² et < 20 m	Déclaration préalable		
Emprise au sol et/ou surface de plancher \geq 20 m ²		Permis de construire			
Code de l'urbanisme (Loi montagne) Article L145-9 à L145-13 Et Article R145-1 À R145-10	Aménagement, création ou extension d'un terrain de golf, en zone de montagne non couverte par un SCOT*	Projet soumis à étude d'impact	Dossier UTN Massif	Préfet de massif	
		Équipement touristique de surface de plancher > 300 m ² en discontinuité de l'urbanisation	Dossier UTN département	Préfet de Département (DDT)	
	Aménagement, création ou extension d'un terrain de golf, en zone de montagne couverte par un SCOT	Projet entrant dans le cadre UTN et permis par le SCOT qui prévoit une UTN* pour la création d'un espace dédié au golf et localisé	Pas de dossier UTN	Seule une modification ou une révision des documents d'urbanisme (SCOT puis PLU) permettront l'implantation du projet	Président du SCOT
		Projet entrant dans le cadre UTN et le SCOT ne prévoit pas d'UTN pour la création d'un espace dédié au golf			
Code forestier Demande d'autorisation ou déclaration de défrichement Article L341-1 à L341-6 Article R341-1 à R341-9	Défrichement	Superficie du massif boisé \geq 0,5 et 4 ha (seuil variable selon les départements - 4 ha en Savoie)	Demande d'autorisation de défrichement	Préfet de département (DDT)	
Code de l'environnement (Loi sur la protection de la nature) Articles L122-1 à L122-3 Articles R122-1 à R122-16 Décret 2011-2019 du 29 décembre 2011	Création, modification ou extension d'un terrain de golf	Superficie < 25 ha et situé en secteur sauvegardé, site classé ou réserve naturelle	Étude d'impact au cas pas cas	Préfet de département (DDT)	
		Superficie \geq 25 ha	Étude d'impact obligatoire		
	Défrichement	Superficie totale (même fragmentée) de la zone à défricher < 25 ha	Étude d'impact au cas pas cas		
		Superficie totale (même fragmentée) de la zone à défricher \geq 25 ha	Étude d'impact obligatoire		
Code de l'environnement Article L411-2	Dérogation pour la destruction d'espèces protégées	Toute atteinte à une espèce protégée listée par arrêté ministérielle ou préfectoral	Dérogation	Préfet de région ou de département (DREAL ou ministère en charge de l'environnement, suivant les espèces).	

Code de l'environnement (Loi sur l'eau et les milieux aquatiques) Articles L214-1 à L214-11 Articles R214-1 à R214-56 (non exhaustif, reprend les rubriques les plus susceptibles d'être visées)	Prélèvements effectués dans un système aquifère	Volume < 200 000 m ³ /an	Procédure de déclaration : notice d'incidence	Préfet de département (DDT)
		Volume ≥ 200 000 m ³ /an	Procédure d'autorisation : étude d'incidence soumise à enquête publique	
	Rejets dans les eaux superficielles	Volume < 10 000 m ³ /an ou pour les eaux pluviales superficielle imperméabilisée < 20ha	Procédure de déclaration : notice d'incidence	
		Volume ≥ 10 000 m ³ /an ou pour les eaux pluviales superficielle imperméabilisée ≥ 20ha	Procédure d'autorisation : étude d'incidence soumise à enquête publique	
	Assèchement de zones humides, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais	Superficie > 0,1 ha et < 1 ha	Procédure de déclaration : notice d'incidence	
		Superficie ≥ 1 ha	Procédure d'autorisation : étude d'incidence soumise à enquête publique	
	Modification et dérivation d'un cours d'eau	Longueur < 100 m	Procédure de déclaration : notice d'incidence	
		Longueur ≥ 100 m	Procédure d'autorisation : étude d'incidence soumise à enquête publique	
	Consolidation ou protection des berges par des techniques autres que végétales vivantes	Longueur < 200 m	Procédure de déclaration : notice d'incidence	
		Longueur ≥ 200 m	Procédure d'autorisation : étude d'incidence soumise à enquête publique	
Création d'un plan d'eau, d'un bassin ou d'une retenue collinaire	Superficie > 0,1 ha et < 3 ha	Procédure de déclaration : notice d'incidence		
	Superficie ≥ 3 ha	Procédure d'autorisation : étude d'incidence soumise à enquête publique		
Vidange de plan d'eau	Superficie > 0,1 ha	Procédure de déclaration : notice d'incidence		
Code de l'expropriation	Expropriation	Déclaration d'utilité publique		Préfet de département
Code du sport Article L312-2	Déclaration d'équipement sportif	Inscription de « l'installation » et de ses « équipements » au « RES – Recensement des équipements sportifs » (base de données nationales)	Formulaire CERFA 13436 – enquêteurs missionnés par la DRJSCS*	Préfet de département (DDCSPP)
Code du sport Articles L321-1 et 7 Articles L322-1 à 6	Déclaration « d'établissement organisant la pratique des activités physiques et sportives »	Obligations d'assurance, d'honorabilité, d'information clients	L'obligation de déclaration prévue par l'article L.322-3 a été supprimée par l'article 49 de la loi n° 1545 du 20 décembre 2014, dite de simplification administrative. Par contre, les obligations d'assurance, d'honorabilité et d'information, subsistent.	

Procédures réglementaires afférentes à la création de terrain de golf. Sources : Codes forestier, de l'environnement, de l'urbanisme et du sport - Conception : VPF.

Détail des conditions de sollicitation d'une dérogation pour la destruction d'espèces protégées

Si le projet est situé sur une zone où ont été répertoriées des espèces protégées de faune et de flore, leur destruction, leur prélèvement ou leur capture sont interdits conformément à l'article Article L411-1 du code de l'environnement. Des dérogations peuvent toutefois être autorisées en application de l'article L411-2 du code de l'environnement dans un nombre de cas limités, listés ci-après, à condition qu'il n'existe pas d'autre solution satisfaisante et que la dérogation ne nuise pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle :

- dans l'intérêt de la protection de la faune et de la flore sauvages et de la conservation des habitats naturels ;
- pour prévenir des dommages importants notamment aux cultures, à l'élevage, aux forêts, aux pêcheries, aux eaux et à d'autres formes de propriété ;
- dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques ou pour d'autres raisons impératives d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique, et pour des motifs qui comporteraient des conséquences bénéfiques primordiales pour l'environnement ;
- à des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement et de réintroduction de ces espèces et pour des opérations de reproduction nécessaires à ces fins, y compris la propagation artificielle des plantes ;
- pour permettre, dans des conditions strictement contrôlées, d'une manière sélective et dans une mesure limitée, la prise ou la détention d'un nombre limité et spécifié de certains spécimens.

Ces demandes font l'objet d'un avis du CNPN, et les autorisations sont conditionnées à la réalisation de mesures compensatoires.

Cadre de l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000

Si le projet est situé sur une zone Natura 2000 et qu'il fait partie d'une des 3 listes : liste nationale, liste locale n°1 ou liste locale n°2 (voir tableau synthétique des documents de planification, programme, projets, manifestations et interventions soumis à évaluation des incidences, consultable sur l'observatoire des territoires de la Savoie : <http://www.observatoire.savoie.equipement-agriculture.gouv.fr/>), une évaluation des incidences Natura 2000 sera nécessaire.

Deux cas de figures sont alors envisageables, soit le projet relève des listes nationale ou locale n°1, alors le dossier d'évaluation des incidences devra être intégré dans chaque dossier de procédure réglementaire d'autorisation : loi sur l'eau, loi sur la protection de la nature, loi montagne..., soit le projet relève de la liste locale n°2 et ne fait l'objet d'aucun régime administratif, alors l'évaluation des incidences constitue un dossier à part entière.

Pour de plus amples renseignements, consulter l'observatoire des territoires de la Savoie : <http://www.observatoire.savoie.equipement-agriculture.gouv.fr/>, à la rubrique NATURE BIODIVERSITE, Natura 2000, l'évaluation des incidences. Une plaquette explicative sur l'évaluation des incidences Natura 2000 est disponible en ligne à cette adresse.

LA CONCLUSION

OFFRE TYPEE « SPORT »	66
OFFRE TYPEE « TOURISME »	66
PRINCIPES GENERAUX	66

OFFRE TYPÉE « SPORT »

- **En espaces de plaine pour des équipements fonctionnant toute l'année et destinés principalement à des golfeurs sportifs savoyards ...**

Grand golf sur le sud chambérien :

- existence d'un potentiel de pratiquants pour un parcours supplémentaire de 9 trous ;
- le SCOT Métropole Savoie actuel rend possible l'extension du golf du Granier-Apremont ;
- le projet de Les Marches, bien que plus porteur au plan de l'animation sportive, n'est pas compatible avec les orientations et choix actuels du SCOT et avec un cadre réglementaire de plus en plus contraint d'optimisation de l'utilisation du foncier et de préservation des terres agricoles.

Golf compact ou petite structure sur les régions d'Aix-les-Bains et Albertville :

- la saturation du golf d'Aix-les-Bains justifie un nouvel équipement, mais le site reste à trouver, de préférence à proximité pour une gestion unique ;
- le besoin d'une petite structure proche d'Albertville doit être confirmé par un potentiel de joueurs et le site reste à trouver.

OFFRE TYPÉE « TOURISME »

- **En zone de montagne pour des équipements fonctionnant de manière saisonnière, voire très saisonnière et destinés principalement à des publics touristiques en séjour ...**

Grands golfs pour golfeurs avertis (marchés national et international) :

- la montagne savoyarde, mondialement connue comme destination hivernale, ne l'est pas comme destination golfique ;
- une telle destination est à structurer et à promouvoir sur un marché très concurrentiel ;
- en pratique, elle doit proposer au moins deux ou trois golfs dans un rayon de 30 mn maximum (plutôt que des golfs éparpillés sur le territoire) et une offre cohérente d'un standing adapté (paysage, hébergement, autres activités...) ;
- la pertinence de la construction d'un nouveau grand golf de montagne en Savoie, même dans ce cadre, reste à démontrer et ne manque de poser nombre de difficultés.

Petites structures golfiques dans une optique de diversification de l'offre sportive

- les petites structures golfiques – pitch and put ; practice ; compact –, moins consommatrices d'espaces et de charges de fonctionnement, sont à privilégier pour cibler une clientèle non spécialisée soucieuse de se voir offrir un panel d'activités sportives variées à découvrir sur la durée d'un séjour

PRINCIPES GÉNÉRAUX

- valider le projet par une étude de marché et par une étude de faisabilité économique ;
- associer les approches touristique et sportive avec l'évaluation environnementale (environnement, agriculture, foncier, déplacements) du SCOT ;
- au plan environnemental, appliquer la « séquence éviter / réduire / compenser », à l'échelle du territoire puis du projet.